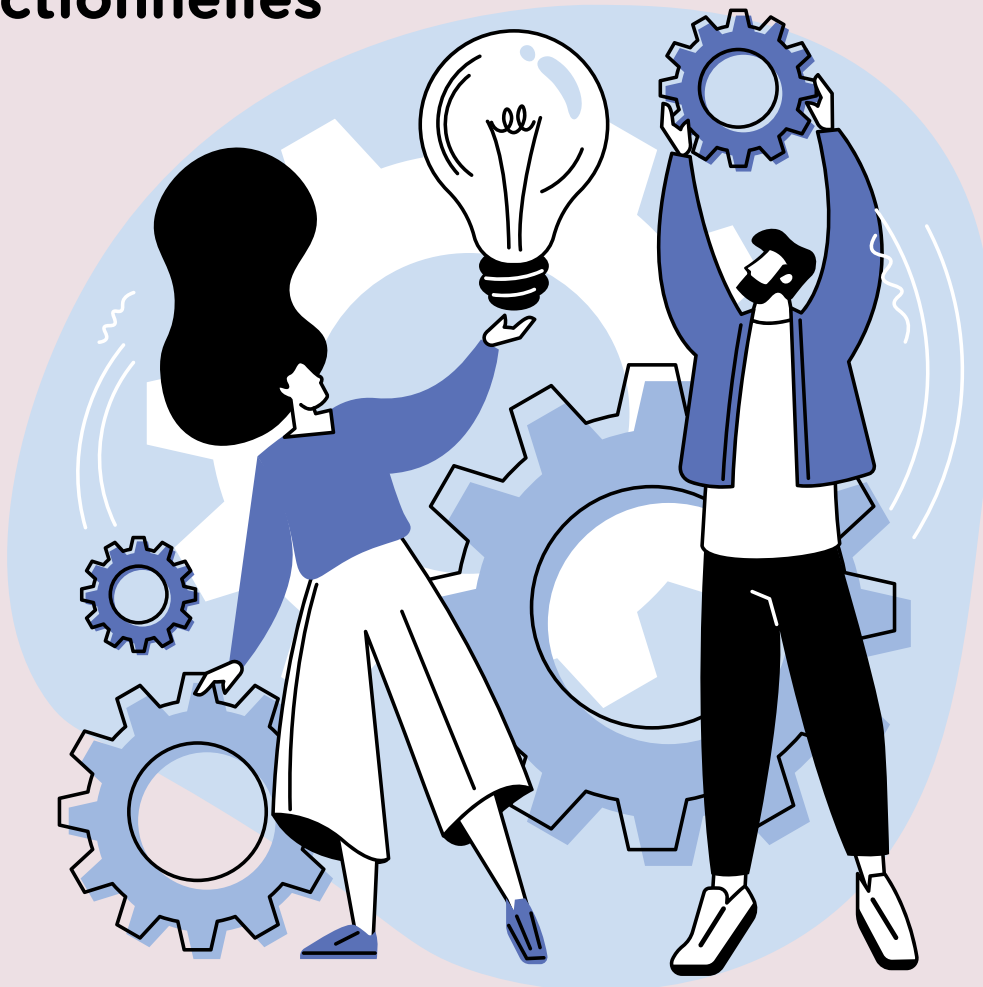


Occupation: Ergothérapeute

LA REVUE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC ❖ VOL. 04 N°03 ÉTÉ 2023

Actualisation de la définition de

l'évaluation des habiletés fonctionnelles



Avis de
convocation
à l'AGA

Programme
d'inspection
professionnelle
2023-2024

Colloque annuel
2023



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec



Sur la route, grâce à La Personnelle!



Courez la chance de gagner
l'un des 4 chèques de 1 000\$!

Concours exclusif

aux membres des
ordres professionnels
et associations
sélectionnés,
partenaires de
La Personnelle

COMMENT PARTICIPER?

- ▶ Obtenez une soumission d'assurance auto ou habitation :

lapersonnelle.com/concoursoa
1 888 476-8737



- ▶ Vous faites déjà partie de notre clientèle?
Votre inscription au concours est automatique.

Tirages les 19 avril, 17 juillet, 13 septembre
et 11 décembre 2023.

Bonne chance!

Accédez à des tarifs exclusifs pour tous vos besoins en
assurance auto et habitation en choisissant **La Personnelle**.



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Le concours est exclusif aux membres des ordres professionnels et associations sélectionnés, partenaires de La Personnelle, admissibles au régime d'assurance de dommages souscrit auprès de La Personnelle qui ont obtenu une soumission d'assurance auto ou habitation ou qui détiennent déjà une police d'assurance, du 15 mars jusqu'au 14 avril pour le 1^{er} tirage, 14 juillet pour le 2^e tirage, 8 septembre pour le 3^e tirage et 5 décembre 2023 pour le 4^e tirage. Aucun achat requis. Pour chaque tirage, un chèque de 1 000 \$ CA sera remis à la personne gagnante. Les personnes gagnantes doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour recevoir leur prix. Le concours est en vigueur au Québec et prend fin le 5 décembre 2023, 23 h 59 (heure de l'Est). Détails et règlement complet accessibles sur lapersonnelle.com/concoursoa

Sommaire

Vol. 04 > N°03
Été 2023

05

Mot de la présidence

07

En direct de l'Ordre

- 07 Mémoire Vieillir et vivre ensemble : les principales recommandations
- 09 Avis d'élections 2023
- 11 Assemblée générale annuelle de l'OEQ
- 13 Programme d'inspection professionnelle – année 2023-2024
- 15 Actualisation de la définition de l'évaluation des habiletés fonctionnelles
- 17 Échanges entre les Ordres professionnels et le conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- 19 Babillard des dossiers
- 21 Réponses aux questions des ergothérapeutes concernant le virage numérique à la SAAQ
- 23 Retraité(e)s de l'ergothérapie : un merci sincère pour votre contribution !
- 23 Tournée provinciale de l'OEQ – Les premières dates annoncées !
- 24 Comité d'amélioration des pratiques auprès des communautés autochtones (CAPCA)

- 26 Décès de Patrick Major et de Colette Dion-Hébert
 - 26 Inscription annuelle au Tableau de l'Ordre
 - 27 Connaissez-vous Prescri-nature ?
 - 27 Vers un règlement sur la formation continue
 - 28 Approches de coaching en ergothérapie
 - 30 Université de Sherbrooke et McGill : Prix OEQ et remise de bourses
 - 31 Colloque annuel : un événement sur deux jours à ne pas manquer !
-

32

Prix, bourses et subventions

- 32 Lauréats 2022
-

36

Ergothérapeutes en action

- 36 Comment les ergothérapeutes peuvent-elles(ils) contribuer à soutenir les personnes âgées qui souhaitent vieillir en continuant à prendre soin de leurs animaux ?



07



28



36



40 Avis

42 Bienvenue aux nouveaux membres

43 Formation continue 2023-2024

45 Formation continue autres organismes

VOUS AVEZ UNE QUESTION
RELATIVE À L'APPLICATION
DU **CODE DE DÉONTOLOGIE** FACE
À UNE SITUATION DONNÉE ?

INFODEONTO@OEQ.ORG
OU 514 844-5778, POSTE 248

VOUS AVEZ UNE QUESTION
EN LIEN AVEC LA PRATIQUE
OU DES ENJEUX CLINIQUES ?

ERGO@OEQ.ORG
OU 514 844-5778



Occupation: **Ergothérapeute**

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél.: 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télec.: 514 844-0478

Rédactrice en chef

Catherine Roberge

Rédacteurs

Nicole Charpentier, Caroline Fortier,
Marie-France Jobin, Alexandre Nadeau,
Catherine Roberge.

Révision linguistique

Gilles Vilasco

Conception graphique et mise en page

gbdesign-studio.com

Publicités

CPS Média / Eve Champagne
Tél.: 450 227-8414, poste 313
echampagne@cpsmedia.ca
cpsmedia.ca

Renseignements et commentaires

ergo@oeq.org

Tirage : 1 595 exemplaires
ISSN 2562-9921 (Imprimé)
ISSN 2562-993X (En ligne)
N° de convention 40027757 de la Poste-publications

Occupation: ergothérapeute est publié 4 fois par
année. Il rejoint les quelques 6 200 ergothérapeutes
membres de l'Ordre.

Les articles non signés émanent de la rédaction.

Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont
signés par leur auteur. Les opinions et points de vue
qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.

La publication d'annonces publicitaires dans le pré-
sent bulletin ou la mention de produits ou de ser-
vices dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les
approuve ni qu'il s'en porte garant.

La transmission d'encarts publicitaires dans le même
envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre
approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il
s'en porte garant.

La reproduction des textes apparaissant dans le pré-
sent bulletin est autorisée avec mention de la source.



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

OEQ

Imprimé sur Rolland Opaque. Ce papier contient 30% de fibres
postconsommation, est fabriqué avec un procédé sans chlore
élémentaire et à partir d'énergie biogaz.



30%

ECF

BIOGAZ
INNOVATION



PERMANENT

Mot de la présidence



Alexandre Nadeau, erg., M. Erg.

Le bien-être des aînés avec l'œil ergothérapeute

Chères et chers collègues ergothérapeutes,

Je suis fier de vous présenter dans cette édition estivale de la revue *Occupation : ergothérapeute* le mémoire de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) qui a été adopté par le Conseil d'administration le 5 mai dernier en réponse à la consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux. Je tiens à souligner l'importance de notre rôle dans le plan d'action gouvernemental *Vieillir et vivre ensemble 2024-2029*. Ainsi, nous avons soumis nos pistes de solutions et nos constats avec un œil ergothérapeute. En effet, notre expertise en matière de maintien de

l'autonomie et notre savoir-faire en maintien de l'environnement et de la qualité de vie des personnes âgées sont essentiels pour assurer une trajectoire de soin efficace et, surtout, pour veiller à préserver une qualité de vie à la population vieillissante.

L'accessibilité de l'ergothérapie doit être considérée comme une priorité pour favoriser l'autonomie de la personne dans le respect de sa volonté, de ses intérêts et de ses capacités ainsi que ceux de la famille. Nous devons travailler en étroite collaboration avec les professionnel(le)s de la santé présent(e)s pour assurer que l'ensemble des services essentiels soient offerts dans les installations et établissements de soins, à domicile, ainsi que dans les milieux de vie des aînés. Une des pierres angulaires est l'expertise de la profession portant sur l'évaluation des habiletés fonctionnelles de la personne pouvant notamment contribuer à la prévention du déclin fonctionnel et à la promotion de la participation sociale des aînés. Par ailleurs, notre rôle est essentiel dans l'enseignement et le soutien à la famille pour une participation optimale de la personne dans ses occupations.

En contribuant à la mise en place de programmes de sensibilisation, nous pouvons aider à promouvoir l'importance de l'accessibilité, en temps opportun, de l'ergothérapie dans la trajectoire de soins. Nous avons également la responsabilité de continuer à nous former et à nous adapter aux nouveaux enjeux sociétaux de notre profession pour offrir des soins de qualité ancrés dans le contexte actuel



06

québécois. Évidemment, il sera important que la réponse des ergothérapeutes soit en cohérence avec la demande et les diverses modifications qui seront implantées par le gouvernement pour assurer une équité provinciale dans l'accès à l'expertise de la profession.

C'est ensemble que nous pouvons faire une différence dans le bien-être des aînés et je suis persuadé que nous sommes, les ergothérapeutes, à la hauteur de ce défi. Merci pour votre dévouement envers notre profession et envers les personnes qui ont bâti le Québec dans les dernières décennies.

Je vous invite à consulter le mémoire et les pages consacrées à ce dossier dans la revue présentant 23 recommandations divisées en 7 thèmes.

Profitez de cette période estivale pour réaliser des activités significatives avec les vôtres. Je vous souhaite un bel été inspirant et plein de découvertes.



En contribuant à la mise en place de programmes de sensibilisation, nous pouvons aider à promouvoir l'importance de l'accessibilité, en temps opportun, de l'ergothérapie dans la trajectoire de soins.

Mémoire Vieillir et vivre ensemble : les principales recommandations

EN RÉPONSE À LA DEMANDE DE CONSULTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) SUR LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL *VIEILLIR ET VIVRE ENSEMBLE (VVE) 2024-2029*, L'OEQ A PRODUIT UN MÉMOIRE EN AVRIL DERNIER DANS LEQUEL IL FAIT PLUSIEURS RECOMMANDATIONS. VOICI LE RÉSUMÉ DE CES RECOMMANDATIONS.



Thème 1 : Emploi et revenus disponibles

- A. Optimiser le potentiel de la personne aînée à occuper un emploi.

- D. Assurer un accès équitable et adapté aux technologies de l'information et des communications (TIC) pour nos personnes aînées à risque d'isolement, incluant celles vivant en situation de pauvreté.
- E. Se doter d'une habitation et d'un environnement de quartier accessibles et favorisant les interactions sociales.

l'habitation accessible ou adaptée, la mobilité sécuritaire et l'accès au transport.

- B. Se doter de programmes d'intervention en PPS ciblant le risque de chute.

Thème 2 : Vie sociale et engagement dans la communauté

- A. Se doter de programmes d'accompagnement de la personne aînée vers des ressources et opportunités de participation sociale, composés d'intervenants dédiés à la participation sociale, supervisés et formés par des ergothérapeutes.
- B. Se doter de programmes d'intervention en prévention de l'incapacité et promotion de la santé (PPS) ciblant la participation sociale des personnes aînées, instaurés par des ergothérapeutes, et impliquer activement les personnes aînées dans leur dispensation.
- C. Faire de la participation sociale un indicateur de reddition de compte dans le secteur public.

Thème 3 : Promotion du vieillissement et mode de vie sain

- A. Optimiser le maintien/retour à l'emploi, la participation sociale,

Thème 4 : Services et soutien pour demeurer à domicile

- A. Favoriser une approche axée sur la prévention et sur la promotion de la santé, incluant la participation sociale, à l'échelle individuelle, de groupe, communautaire et populationnelle.





08

- B. Assurer la primauté d'une évaluation globale rigoureuse des besoins des personnes âgées dans une perspective à long terme, incluant nécessairement une évaluation des habiletés fonctionnelles visant à statuer sur le potentiel de risque de perte d'autonomie et le pronostic de participation sociale.
- C. Favoriser une approche centrée sur le renforcement des capacités fonctionnelles (autonomisation).
- D. Développer un partenariat entre la communauté et les personnes âgées afin de favoriser le maintien dans leur milieu de vie.
- E. Former les personnes âgées à naviguer dans les parcours de services.
- F. Former les accompagnateurs de l'APIC (Accompagnement-citoyen personnalisé d'intégration communautaire) à accompagner la personne âgée dans les parcours de services.

Thème 5 : Habitation adaptable et abordable

- A. Favoriser une approche de conception/accessibilité universelle au Québec, via des incitatifs gouvernementaux.
- B. Assurer l'accès à l'adaptation domiciliaire personnalisée appuyée sur l'expertise de l'ergothérapeute.

- C. Intégrer les technologies les plus probantes en soutien dans le milieu de vie, notamment en
 - créant un centre d'expertise en technologie ;
 - contribuant à financer l'octroi de ces technologies aux personnes âgées qui en ont besoin.

Thème 6 : Mobilité et transport

- A. Développer une offre de transport public adaptée aux besoins et à la réalité des personnes âgées.
- B. Implanter des zones piétonnières sécuritaires.
- C. Éduquer, informer, supporter.

Thème 7 : Âgisme et reconnaissance de la diversité des personnes âgées

- A. Intégrer et maintenir en emploi les travailleurs expérimentés.
- B. Coconstruire une vision commune de la place des personnes âgées dans la société.
- C. Créer des espaces d'activités communes incluant un volet éducatif.



Avis d'élections 2023

PAR LA PRÉSENTE, AVIS EST DONNÉ AUX MEMBRES DE L'ORDRE QU'IL Y AURA DES ÉLECTIONS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS OU D'ADMINISTRATRICES DANS LES RÉGIONS ÉLECTORALES 1 ET 2. UN POSTE EST À POURVOIR COMME INDIQUÉ DANS LE TABLEAU SUIVANT POUR LA RÉGION 1 ET DEUX POSTES POUR LA RÉGION 2. LA DURÉE DE MANDAT EST DE TROIS ANS (2023-2026) ET LES ADMINISTRATEURS OU ADMINISTRATRICES ENTRENT EN FONCTION DÈS LEUR ÉLECTION.

Nicole Charpentier, erg., secrétaire générale

Pour obtenir davantage de renseignements sur les fonctions et responsabilités des administrateurs(trices), les membres peuvent prendre connaissance des documents *Responsabilités du Conseil d'administration et du comité exécutif* ainsi que *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs*. Les hyperliens menant à ces deux documents sont accessibles sur le site Web de l'Ordre dans la section À propos de l'Ordre / Conseil d'administration et comité exécutif.

Mise en candidature

Qui peut se porter candidat ou candidate ?

Les candidats(es) à un poste d'administrateur(rice) dans une région donnée :

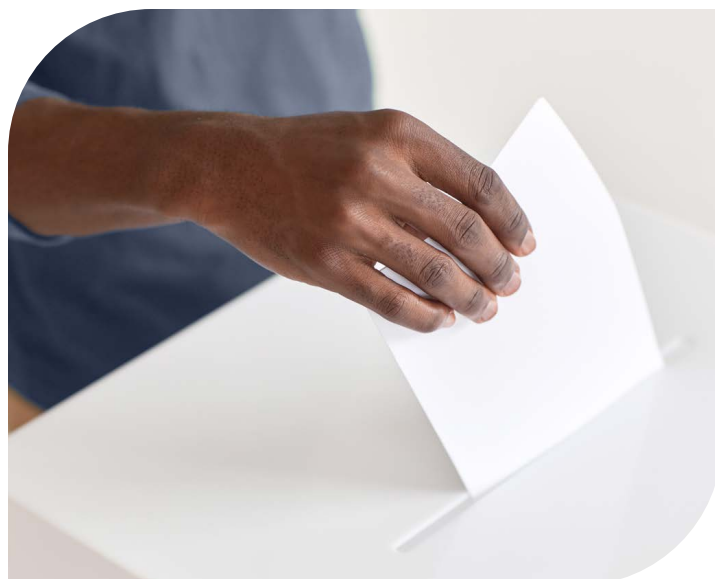
- Doivent y avoir leur domicile professionnel ;
- Doivent être inscrits au Tableau de l'Ordre et leur droit d'exercer des activités professionnelles ne doit pas être limité ou suspendu le 45^e jour avant la date fixée pour la clôture du scrutin, soit le **18 septembre 2023** ;
- Ne doivent pas être membre du Conseil d'administration ou dirigeant d'une personne morale ou de tout autre regroupement de personnes ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des membres de l'Ordre ou des professionnels en général.

Comment se porter candidat ou candidate ?

- Les candidats(es) aux postes d'administrateurs(rices) sont proposés par un **formulaire de mise en candidature** qui doit être signé par la personne qui pose sa candidature de même que par cinq membres de l'Ordre ayant leur domicile professionnel dans la même région

que le candidat. Un formulaire de mise en candidature est joint à cet envoi pour les membres des régions où il y aura élection.

- Le ou la candidat(e) qui le souhaite peut également transmettre à la secrétaire générale, par procédé électronique, entre le 18 septembre et le 3 octobre 2023, au plus tard à 16 heures, un **document de présentation** ne pouvant contenir que les éléments d'information suivants : sa formation, son expérience professionnelle, les raisons qui le motivent à se porter candidat(e) au poste d'administrateur(rice) et un bref exposé des objectifs qu'il ou qu'elle poursuit. Le document de présentation et la photographie du ou de la candidat(e) doivent être conformes aux paramètres établis par l'Ordre, tels qu'ils apparaissent sur le formulaire de mise en candidature.



- À la réception du document de présentation et de la photographie, la secrétaire générale en vérifie la forme et le contenu. Elle peut exiger du ou de la candidat(e) qu'il ou qu'elle apporte toute modification requise afin de les rendre conformes aux paramètres établis par l'Ordre. À défaut par le ou la candidat(e) de donner suite à cette demande dans le délai imparti, la secrétaire générale peut décider de ne pas transmettre aux membres le document de présentation et la photographie non conformes. Sa décision à cet égard est sans appel.

Autres renseignements pertinents

- La liste des membres habilités à voter, établie par région administrative, de même que le règlement et les règles de procédure ayant trait à ces élections sont disponibles sur demande auprès de la secrétaire générale.
- Il est important pour chaque membre de vérifier l'exactitude de son adresse courriel dans votre fiche membre OEQ.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec Nicole Charpentier, secrétaire générale.

Téléphone : 514 844-5778, poste 247

ou 1 800 265-5778

Courriel : charpentiern@oeq.com

Région électorale 1	Nombre de postes à pourvoir
Bas-Saint-Laurent	1
Abitibi-Témiscamingue	
Côte-Nord	
Nord-du-Québec	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Région électorale 2	Nombre de postes à pourvoir
Mauricie	2

Échéancier

Période de mise en candidature	Du 18 septembre au 3 octobre 2023, à 16 h 00
Période de vote	Du 30 octobre au 2 novembre 2023
Clôture du scrutin	Le jeudi 2 novembre 2023, à 16 h 30

Sommaire des fonctions et des responsabilités des administrateurs et des administratrices

- Assurer la surveillance générale de l'ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires
- Adopter les politiques nécessaires à la saine gouvernance de l'Ordre
- Collaborer à l'élaboration des orientations, positions et politiques de l'Ordre et participer à la prise de décision à leur égard
- Participer aux séances du Conseil d'administration (au moins six fois par année) et à l'assemblée générale annuelle
- Participer aux réunions des comités du Conseil d'administration ou de groupes de travail, le cas échéant

Assemblée générale annuelle de l'OEQ

LES MEMBRES DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC SONT DONC CONVOQUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023 (AGA), LAQUELLE SERA TENUE LE **23 OCTOBRE 2023, À 19 H, EN MODE VIRTUEL.**

Cette année encore, tous les membres de l'Ordre pourront participer à cet événement dans le confort de leur domicile car la tenue en mode virtuel se poursuivra. Vous recevrez par courriel, dans les semaines précédentes l'AGA, tous les renseignements concernant l'inscription

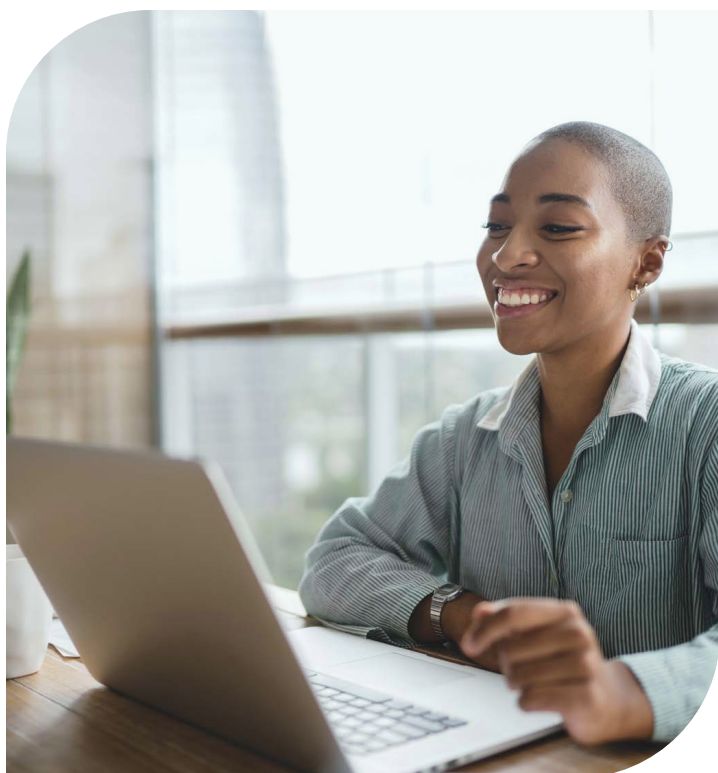
en ligne pour cet événement.

Tel que défini dans la [Politique encadrant le déroulement des assemblées générales de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec](#), le Conseil d'administration a adopté le projet d'ordre du jour suivant :

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 octobre 2022
5. Rapport des élections 2022-2023
6. Rapport de la présidence sur les activités de l'exercice
7. Rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre
8. Dépôt des états financiers audités de l'exercice 2022-2023
9. Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2023-2024
10. Approbation de la rémunération des administrateurs(-trices) élu(e)s
 - a. Rémunération des administrateurs(-trices) élu(e)s
 - b. Rémunération de la présidence
11. Cotisation des membres de l'Ordre pour l'exercice financier 2023-2024
 - a. Rapport sur la consultation prévue à l'art. 103.1 du Code des professions
 - b. Nouvelle consultation des membres présents à l'assemblée générale
12. Levée de l'assemblée générale annuelle

Si vous désirez ajouter un point au projet d'ordre du jour, veuillez en informer par écrit la secrétaire générale de l'Ordre, Nicole Charpentier à charpentiern@oeq.org au moins 21 jours avant la tenue de l'assemblée, c'est-à-dire d'ici le 2 octobre 2023 à 19 h. Le comité exécutif de l'Ordre décidera ensuite si le point est ajouté à l'ordre du jour et la secrétaire générale de l'Ordre communiquera à tous les membres l'ordre du jour final de l'AGA au moins dix (10) jours avant sa tenue.



En direct de l'Ordre



Si vous désirez obtenir une copie du projet de procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 24 novembre 2022, veuillez contacter M^{me} Nelly Grignon à grignonn@oeq.org.

Pouvoirs des membres lors de l'AGA

Lors de l'AGA, les membres réunis doivent :

- Approuver la rémunération des administrateurs(-trices) élu(e)s;
et
- Nommer les vérificateurs(-trices) chargé(e)s de vérifier les livres et comptes de l'Ordre.

RAPPEL : vous constaterez que les membres ne doivent plus approuver le montant de la cotisation annuelle. Toutefois, le Conseil d'administration de l'Ordre doit fixer ce dernier en tenant compte des commentaires recueillis dans le cadre de deux consultations des membres :

- L'une qui se déroulera au moins 30 jours avant l'AGA;
- La seconde qui aura lieu pendant l'AGA après avoir obtenu un résumé de la première consultation.

Nous espérons vous rencontrer virtuellement en grand nombre lors de l'AGA, alors réservez cette date dès maintenant dans votre horaire.



Services spécialisés pour les ergothérapeutes



INFORMATIONS ET
SOUSSIONS RAPIDES

Obtenez des
solutions efficaces
et rapides

info@locamedic.com

ESPACE  **MÉDIC**

514.332.4433 Poste: 21

**SPÉCIALISTE EN
ADAPTATION DE DOMICILE**
Tout, de la mobilité au traitement des plaies !

**VENTE+LOCATION+RÉPARATION
D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX**

Programme d'inspection professionnelle – année 2023-2024

COMME CHAQUE ANNÉE, LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP) DÉTERMINE LES CRITÈRES À RETENIR POUR LA SÉLECTION DES MEMBRES À INSPECTER ET CE, AFIN DE DÉTERMINER LES PROGRAMMES ANNUELS D'INSPECTION. PAR LA SUITE, LE CIP TRANSMET SA PROPOSITION AU CA AFIN QU'ELLE SOIT APPROUVÉE.

Le 6 avril dernier, le CIP a déterminé un programme dans lequel les cibles pour l'inspection sur la compétence et pour l'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé seraient respectivement de 300 ergothérapeutes et de 40 visites de lieux d'exercice du secteur privé. Ces cibles permettront de poursuivre la révision des processus d'inspection afin de les optimiser.

1. L'inspection sur la compétence

L'inspection de la pratique de la psychothérapie

Les travaux pour revisiter le référentiel d'activités professionnelles lié à l'exercice de la profession de psychologue au Québec et faire une proposition au CA de l'Ordre quant aux normes de compétences attendues pour les ergothérapeutes-psychothérapeutes n'ont pas été encore réalisés. Par conséquent, le CIP recommande qu'il n'y ait pas d'inspection des ergothérapeutes-psychothérapeutes au programme 2023-2024.

L'inspection de la pratique de l'ergothérapie

Le CIP prévoit procéder à l'inspection sur la compétence de 300 ergothérapeutes.

Un ergothérapeute pourra être inspecté si, au cours du programme 2023-2024, celui-ci réalise des activités axées sur la prestation de services d'ergothérapie fournis directement à un client ou conçus pour un client, ou sur la prise de décision à l'égard des services requis et ce, exclusivement à partir de dossiers de clients préparés par un autre ergothérapeute, ou un autre professionnel et s'il répond à l'un des critères suivants :

- Un minimum d'un an d'expérience professionnelle et une inspection précédente ou une évaluation des compétences par le comité d'admission datant de plus de trois ans ;
- Une première inscription plus de trois ans après l'obtention du permis de l'Ordre ou une réinscription au tableau des membres après y avoir fait défaut pendant plus de trois ans (lorsqu'une évaluation des compétences n'a pas été jugée requise par le comité d'admission avant de permettre l'inscription au tableau des membres) ;

- Après s'être abstenu, pendant plus de trois ans, de réaliser des activités axées sur la prestation de services d'ergothérapie fournis directement à un client ou conçus pour un client, ou sur la prise de décision à l'égard des services requis et ce, exclusivement à partir de dossiers de clients préparés par un autre ergothérapeute, ou un autre professionnel ;



- Après avoir exercé la profession pendant moins de 600 heures au cours des trois années précédant sa dernière inscription au tableau des membres ;
- Une inspection de contrôle prévue au programme 2023-2024 ;
- Une inspection visant la vérification du maintien des acquis à la suite de la réussite, au cours d'une année précédente, d'un stage de perfectionnement imposé par le comité d'admission ;
- Un ergothérapeute pour qui le CIP ou le Syndic de l'Ordre demande une inspection professionnelle ;
- Un ergothérapeute ayant fait l'objet d'une inspection professionnelle depuis plus de dix ans ;
- Un ergothérapeute dont le numéro de permis débute par 2017, ou antérieurement à 2017, qui n'a jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle.

2. L'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé

Le CIP prévoit procéder à l'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé en réalisant 40 visites de lieux d'exercice du secteur privé.

Les critères suivants seront utilisés pour sélectionner les ergothérapeutes à inspecter :

- Les ergothérapeutes exerçant dans un lieu d'exercice du secteur privé qui n'a jamais été visité ;



- Les ergothérapeutes pour qui le CIP ou le Syndic de l'Ordre demande une inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé ;
- Les ergothérapeutes pour qui une inspection de contrôle est prévue au programme 2023-2024.



Comme chaque année, le comité d'inspection professionnelle (CIP) détermine les critères à retenir pour la sélection des membres à inspecter et ce, afin de déterminer les programmes annuels d'inspection.

Actualisation de la définition de l'évaluation des habiletés fonctionnelles

L'ÉVALUATION DES HABILÉTÉS FONCTIONNELLES EST AU CŒUR DU CHAMP D'EXERCICE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE ET, DE CE FAIT, INTRINSÈQUEMENT RELIÉE À SES ACTIVITÉS RÉSERVÉES D'ÉVALUATION. MALHEUREUSEMENT, CELLE-CI N'EST PAS TOUJOURS BIEN COMPRISE, TANT PAR LE GRAND PUBLIC QUE PAR LES DIVERS PARTENAIRES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ.

De surcroît et en accord avec les « experts du domaine »², sa définition, telle qu'elle apparaît aux documents de l'OEQ, ne reflète pas l'évolution de la pratique de l'ergothérapeute à cet égard. Ce pour quoi ces experts ont sollicité l'OEQ en vue de collaborer à des travaux visant à actualiser la définition de l'évaluation des habiletés fonctionnelles. Les principes ayant guidé cette actualisation sont les suivants :

- s'harmoniser avec les divers documents entourant l'exercice de notre profession, notamment les normes et la réglementation professionnelles
 - > de l'OEQ (ex. : [Code de déontologie des ergothérapeutes](#), [Référentiel de compétences](#)) et
 - > de l'Office des professions (ex. : [Code des professions](#)³ et documents explicatifs⁴);
- s'harmoniser avec l'évolution des concepts en ergothérapie et avec le vocabulaire utilisé dans le domaine de la santé et des relations humaines (ex. : évaluation du fonctionnement⁵, définition du terme « évaluation⁶ » produite par l'Office des professions);
- être compréhensible par divers publics de façon à contribuer à la promotion des services d'ergothérapie et à limiter les chevauchements professionnels.

Un rigoureux processus de validation a été effectué non seulement auprès de l'ensemble des ergothérapeutes à l'interne de l'OEQ, mais également auprès d'ergothérapeutes provenant du milieu de la recherche et de l'enseignement de chacun des cinq programmes d'ergothérapie au Québec et de l'ACE-Qc. À l'issue de ce processus, la définition suivante fut retenue :

« Évaluer les habiletés fonctionnelles » implique que l'ergothérapeute :

- > Porte un jugement clinique sur le fonctionnement⁷ de la personne⁸ dans la réalisation de ses activités et occupations^{9,10} :
- en déterminant les facteurs qui influencent ce fonctionnement, soit :
 - > les facteurs personnels (âge, état de santé, identité socioculturelle et genrée, valeurs et intérêts, systèmes organiques et aptitudes¹¹ aux plans sensoriel, moteur, perceptif, cognitif, affectif, comportemental et relationnel, etc.);
 - > les facteurs environnementaux (physique, social, culturel, économique, organisationnel et politique);
 - > les facteurs liés aux activités et occupations (leurs composantes, leur complexité, leur familiarité, leur agencement, etc.);



La présente définition remplace celle qui figure dans le Guide de l'ergothérapeute [...] ainsi que dans tout autre document de l'OEQ s'y référant.

- en analysant l'influence mutuelle de ces facteurs sur divers aspects de ce fonctionnement, notamment l'autonomie, la sécurité, l'efficacité, l'effort, l'engagement et la satisfaction¹²;
- > Communique les conclusions¹³ de ce jugement.

La présente définition remplace celle qui figure dans le Guide de l'ergothérapeute « [Application de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé](#) » (OEQ, 2004), ainsi que dans

tout autre document de l'OEQ s'y référant. Par ailleurs, tel qu'annoncé dans une parution antérieure de la revue, ce *Guide de l'ergothérapeute* sera bientôt remplacé par une nouvelle version explicitant le champ d'exercice et les activités réservées de l'ergothérapeute, et à l'intérieur duquel la présente définition se retrouvera ainsi que les définitions des termes utilisés.



RÉFÉRENCES

1. Les activités réservées devant s'inscrire dans les paramètres fixés par le champ d'exercice professionnel.
2. Ces experts sont dans le cas présent des érudits de l'enseignement et de la recherche des cinq programmes universitaires d'ergothérapie québécois ainsi qu'une personne représentante de l'ACE-Qc.
3. Dans lequel sont notamment enchâssés notre champ d'exercice et nos activités réservées.
4. [Cahier explicatif de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé](#) [Office des professions du Québec, 2003]; [Guide explicatif de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines](#) [Office des professions du Québec, 2021].
5. Citons notamment le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM-5) dans lequel « l'évaluation du fonctionnement » prend une place considérable, des descripteurs fonctionnels faisant office de critères diagnostics.
6. Au sens des documents explicatifs précités de l'Office des professions, « L'évaluation implique de porter un jugement clinique sur la situation d'une personne à partir des informations dont le professionnel dispose et de communiquer les conclusions de ce jugement. »
7. Actuel et prospectif.
8. L'utilisation du terme « personne » réfère aussi bien à un individu qu'à un groupe d'individus ou une population.
9. L'utilisation du terme « occupations » réfère également aux rôles sociaux.
10. Ces activités et occupations réfèrent à celles pouvant être réalisées par la personne dans toutes les sphères de sa vie.
11. Ces aptitudes réfèrent aux capacités et incapacités.
12. Inspiré des travaux de J. Desrosiers, Nadine Larivière, Johanne Desrosiers et Richard Boyere (2020). Concept Analysis of Human Functioning and Potential Applications to Mental Health Evaluation, *Occupational Therapy in Mental Health*, 36:1, 1-28, DOI:10.1080/0164212X32019.1684860.
13. Publié en avril 2021, le [Guide explicatif de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines](#), loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 2009, mentionne : « les conclusions (...) s'appuient sur les éléments que le professionnel juge significatifs et porteurs, à la lumière du mandat qui lui est confié, et ce, en concordance avec la marque distinctive de son champ d'exercice » [Section 3 p. 6]; « les conclusions peuvent influencer la suite des événements dont celles relatives au processus clinique (ex. : vérification de nouvelles hypothèses, détermination d'un plan d'intervention, orientation vers un autre professionnel). » [Section 3 p. 5].

Échanges entre les Ordres professionnels et le conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

LE COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC (CMQ), L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC (OPPQ) ET L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) ONT PARTICIPÉ À PLUSIEURS ÉCHANGES AU PRINTEMPS DERNIER AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA CNESST. À TITRE DE RAPPEL, CES DISCUSSIONS FONT SUITE AUX DÉMARCHES ENTREPRISES L'AUTOMNE DERNIER; [UN PREMIER ARTICLE](#) A ÉTÉ PUBLIÉ À CE SUJET DANS L'ÉDITION PRÉCÉDENTE DE LA REVUE.

A

insi, au terme de ces échanges, les ordres sollicitent officiellement une rencontre avec les instances

décisionnelles de la CNESST afin de discuter des points suivants :

- Demande de constitution d'un comité multidisciplinaire conseil au Conseil d'administration (CA) de la CNESST en vertu de l'article 184 de la *Loi sur les*
- *accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP);
- Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale, publié dans la Gazette officielle du Québec (GOQ) du 5 octobre 2022.





18

Demande de constitution d'un comité multidisciplinaire conseil au CA de la CNESST en vertu de l'article 184 de la LATMP

Les récents échanges ont mis en lumière la nécessité et la pertinence de mettre en place le comité multidisciplinaire prévu à l'article 184 de la LATMP dans l'intérêt des travailleurs(-euses) accidenté(e)s du travail sous le régime de la CNESST.

Ce comité, conformément à l'article 184 de la LATMP, aurait pour mandat de conseiller le CA de la CNESST sur les sujets suivants :

1. développer et soutenir les activités des personnes et des organismes qui s'occupent de réadaptation et coopérer avec eux;
2. évaluer l'efficacité des politiques, des programmes et des services de

3. réadaptation disponibles;
3. effectuer ou faire effectuer des études et des recherches sur la réadaptation.¹

En ajout, les présidents Steeve Vallières, de l'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEPP) et Pascal Gagnon, de la Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec (FCPQ) partagent également des préoccupations communes, dont la nécessité de la création d'un comité multidisciplinaire relevant du conseil d'administration.

Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale, publié dans la Gazette officielle du Québec (GOQ) du 5 octobre 2022

L'OEQ et l'OPPQ demandent également une rencontre afin de pouvoir échanger avec la CNESST sur le projet de Règlement modifiant le

Règlement sur l'assistance médicale paru dans la GOQ du 5 octobre 2022 pour lequel des recommandations et commentaires ont été formulés le 1^{er} novembre 2022 pour l'OEQ et le 14 novembre 2022 pour l'OPPQ et qui demeurent sans suivi à ce jour.

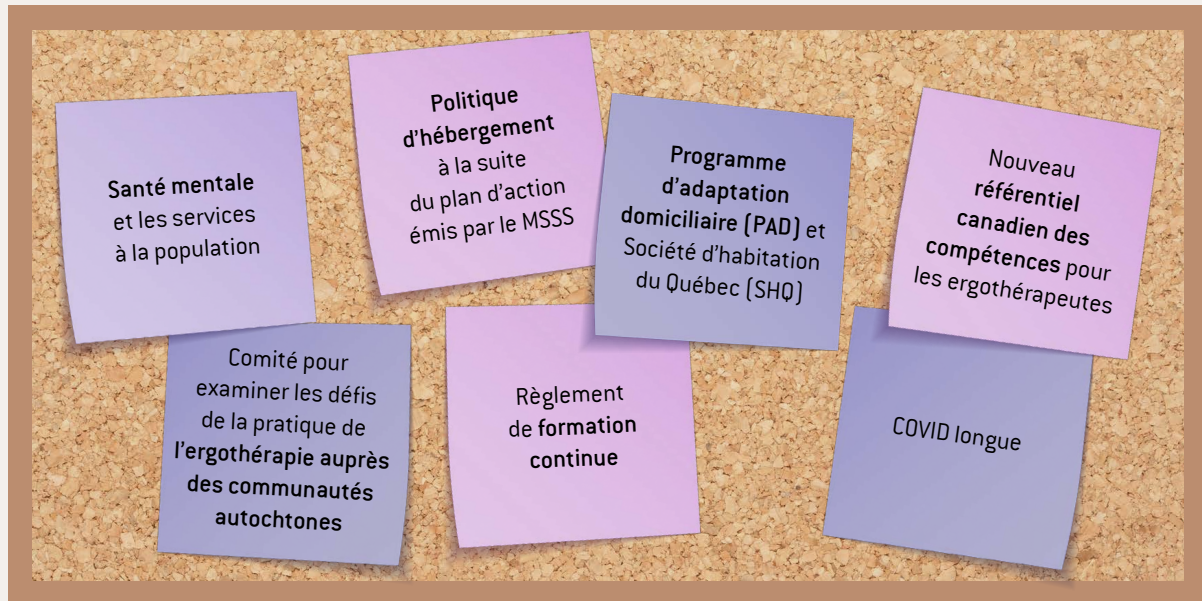
Nous vous tiendrons informés de ces discussions en temps opportun. L'OEQ rappelle que la qualité des services est un continuum complet dans le processus ergothérapique autant au public qu'au privé. Nous vous invitons à nous contacter si vous jugez ou observez un contexte de pratique déficiente ou une pratique pouvant être préjudiciable pour la clientèle et l'honneur de la profession.



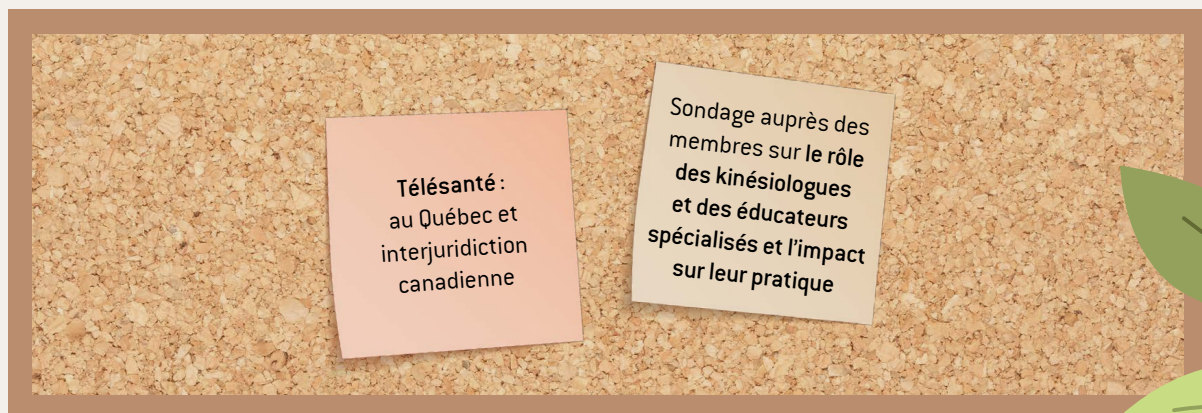
¹ Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, article 184, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/a-3.001>.

Babillard des dossiers

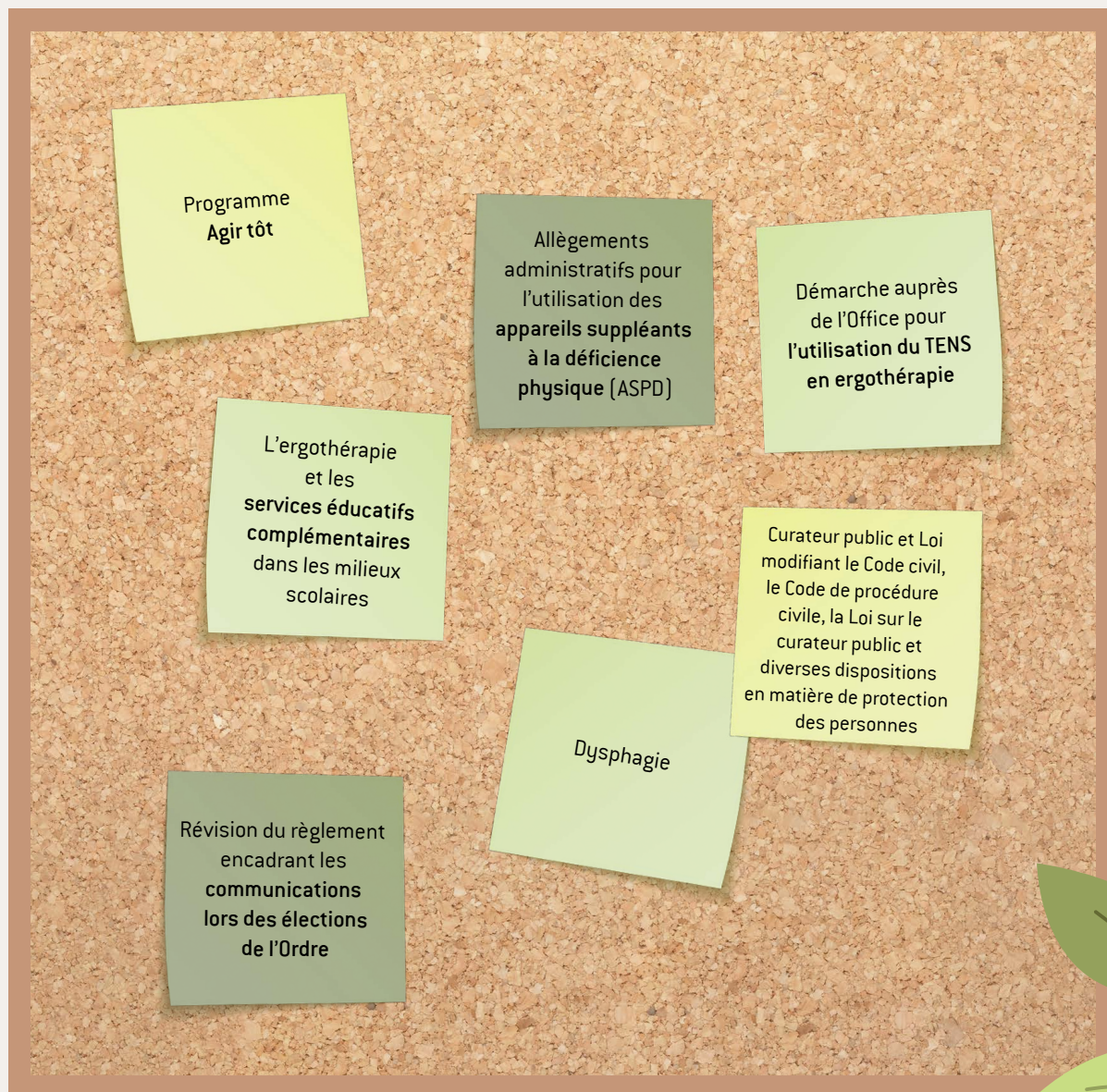
Dossiers en cours



Dossiers à venir



Dossier en attente de développement avec nos partenaires



Réponses aux questions des ergothérapeutes concernant le virage numérique à la SAAQ

Q

Question 1 :

Considérant que la Société affirme depuis plusieurs mois qu'elle n'autorise plus de conditions aux permis en rapport avec des restrictions géographiques, comment se fait-il que parmi les nouvelles conditions remplaçant la condi-

tion S, il y en ait une (la F) qui vise justement les restrictions géographiques ?

Réponse :

La condition F est maintenue pour les clients qui ont déjà cette condition à leur permis. **En aucun temps une nouvelle condition de restriction de kilométrage (F) ne sera autorisée.**

Question 2 :

Jusqu'à tout récemment la condition F signifiait qu'un conducteur devait subir un examen médical chaque année (et non qu'il y avait ajout d'une restriction géographique). Cette information n'a pas encore été modifiée sur le site web de la SAAQ. Est-ce que la SAAQ sait quand ce type de modification sera apporté sur son site, tant pour l'information transmise aux conducteurs qu'aux ergothérapeutes ?

Réponse :

Nous sommes conscients du besoin de mise à jour de l'information contenue sur notre site web. Nous y travaillons. Il nous est impossible pour l'instant de nous avancer sur la date à laquelle le changement sera apporté.

Question 3 :

Est-ce que chaque condition sera spécifiée au dossier du client en fonction des classes de permis qu'il détient, et le client recevra-t-il un document décrivant cette nouvelle condition ?

Réponse :

Il n'y a aucun changement de ce côté. Le tout est consigné au dossier du client et le client recevra toujours une lettre lui indiquant les classes de permis visées et les conditions associées à celles-ci.



Question 4 :

Que deviennent les anciennes classes D-E-F et G, qui étaient en lien avec les suivis médicaux ? Comment seront gérés les dossiers faisant l'objet de suivis médicaux périodiques, par exemple ceux de clients présentant des problèmes cognitifs ou des conditions évolutives ?

Réponse :

Les suivis médicaux se font toujours selon le diagnostic et les limitations fonctionnelles, soit chaque année, aux deux (2) ans ou aux cinq (5) ans. Ils sont inscrits dans le dossier du client, sans qu'une condition y soit associée.

Question 5 :

La condition G peut laisser place à interprétation ; certains clients pourraient choisir l'explication qui fait leur bonheur.

Réponse :

La condition G remplace les conditions S-88 et S-86. Il n'y aura qu'un seul libellé sur le permis, soit l'un de ceux-ci :

- G01 (S-88) : conduite avec ergothérapeute, moniteur d'école de conduite ou évaluateur de la société ;
- G02 (S-86) : conduite avec personne détenant depuis deux (2) ans un permis valide de même classe.

Question 6 :

Dans quel genre de situations la condition G02 (S-86) telle que décrite dans la réponse à la question 5, peut-elle s'appliquer ?

Réponse :

Au niveau médical, cette condition s'applique en situation de demande d'une seconde réévaluation de compétences en centre de services pour un client qui n'a pas réussi son test en raison de mauvaises habitudes, lorsque l'évaluateur désire le revoir. Cela permet au client de se pratiquer avant de refaire son test. Cette condition peut, au niveau médical, s'appliquer dans certains cas précis pour un client, mais elle ne s'applique jamais à une évaluation en ergothérapie.

Question 7 :

Est-ce que la lettre « S » servira à autre chose ?

Réponse :

Il n'y a plus de condition S.

Question 8 :

Est-ce que sur le verso du permis la signification sera désormais écrite, ou ce sera encore écrit « autre condition » ?

Réponse :

Le libellé précis sera inscrit sur le permis.

Question 9 :

Quel est le délai que la SAAQ prévoit, afin de compléter la transition de la condition S aux conditions D-E-F-G ?

Réponse :

Les permis existants conserveront la condition S jusqu'à une modification du dossier.

Question 10 :

Si une personne dont le permis a été suspendu souhaite le réobtenir, est-ce que c'est elle-même qui doit faire des démarches, ou son ergothérapeute ?

Réponse :

Dans le cas d'une suspension en rapport avec un article du *Règlement relatif à la santé des conducteurs*, donc pour un motif d'ordre médical, le client doit d'abord avoir fait une demande de révision pour que la SAAQ puisse autoriser un permis avec condition G (conduite accompagnée d'un ergothérapeute, moniteur de conduite ou évaluateur de la SAAQ). Si le client n'a pas fait de demande de révision, mais qu'il a tout de même contacté un ergothérapeute afin de débiter un processus d'évaluation, ce dernier sera avisé de la situation lorsqu'il appellera la SAAQ au moyen de la Ligne des professionnels de la santé. Aucune action ne sera effectuée au dossier, c'est-à-dire que le client n'obtiendra pas de permis avec condition G tant qu'il n'aura pas fait une demande de révision.

Cependant, s'il s'agit d'une suspension motivée par un échec dangereux à un test sur route en centre de services, un permis de conduire avec condition G pourra être autorisé pour le client sur simple demande de son ergothérapeute. Pour effectuer cette demande, ce dernier n'aura qu'à passer par la Ligne téléphonique des professionnels de la santé.

Question 11 :

Des permis provisoires d'une durée de 20 jours étaient délivrés depuis la transition numérique de la SAAQ de février dernier, pour que les ergothérapeutes puissent faire des évaluations sur route avec des clients qui ont vu leurs permis suspendus ; est-ce encore le cas ?

Réponse :

Le délai pour le traitement des demandes de permis avec condition G revient à la normale. C'est-à-dire que nous cessons la production des permis provisoires 20 jours. Donc, comme c'était le cas auparavant, l'ergothérapeute doit faire une demande de permis avec condition G (autrefois appelée S) au moins 15 jours avant toute sortie sur la route avec son client. Le client recevra les informations nécessaires par la poste.





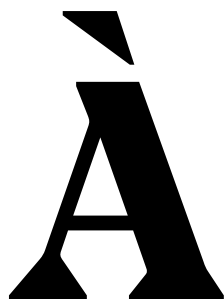
RETRAITÉ(E)S DE L'ERGOTHÉRAPIE : UN MERCI SINCÈRE POUR VOTRE CONTRIBUTION !

La période d'inscription permet de mettre en lumière la retraite de plusieurs ergothérapeutes. Au nom de toute l'équipe de l'Ordre, et au nom de toutes les personnes ayant eu le privilège d'être desservies par vous, nous tenons à vous exprimer notre reconnaissance pour votre contribution, votre dévouement

et la qualité de vos interventions, lors de vos années de services à l'exercice de l'ergothérapie auprès de la communauté. Nous vous souhaitons une retraite heureuse, remplie de nouvelles expériences au cours de cette nouvelle étape de vie. <

Tournée provinciale de l'OEQ – Les premières dates annoncées!

L'ORDRE SOUHAITE ÉCHANGER AVEC SES MEMBRES SUR LE TERRAIN POUR MIEUX COMPRENDRE CERTAINS ENJEUX DE LA PRATIQUE AYANT UNE INFLUENCE SUR LA QUALITÉ DES SERVICES ET L'ACCESSIBILITÉ DE CEUX-CI.



À cette fin, l'OEQ proposera une tournée de l'équipe pour présenter également sa nouvelle planification stratégique 2023-2026 sur l'ensemble du territoire québécois et répondre aux questions. De plus, l'OEQ profitera de cette tournée afin de sensibiliser les membres à l'importance de bien comprendre et d'appliquer les activités réservées de la profession avec la présentation d'un nouveau guide de l'ergothérapeute.

Le calendrier complet de la tournée se déploiera sur les années 2023 et 2024. Elle débutera par la visite de la région électorale 3, soit Montréal, Laval et la Montérégie, à l'automne 2023 regroupant près de 50% des ergothérapeutes de la province.

Restez à l'affût de vos courriels : des invitations ciblées seront envoyées cet été aux ergothérapeutes de cette région. Vous devrez vous inscrire pour participer, le nombre de places étant limité. Un nombre minimum de participants est aussi requis pour la tenue de ces rencontres.

Un calendrier des rencontres avec les lieux et les heures sera confirmé aux ergothérapeutes participants à l'évènement. <

Calendrier de la tournée de l'équipe de l'OEQ – Région 3

Ville	Date
Montréal	8 novembre
Laval	15 novembre
Longueuil	22 novembre
Saint-Hyacinthe	22 novembre
Châteauguay	23 novembre
Saint-Jean-sur-Richelieu	23 novembre

Comité d'amélioration des pratiques auprès des communautés autochtones (CAPCA)

L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC A ENTAMÉ UN CHEMINEMENT RÉFLEXIF CONCERNANT LES RÉALITÉS ET LES ENJEUX VÉCUS PAR LES PERSONNES AUTOCHTONES AU QUÉBEC.

A

À cet effet, le Conseil d'administration a pris la décision, le 5 avril 2022, de se doter d'une instance qui a pour mandat, en lien avec la pratique des ergothérapeutes et les activités de protection du public de l'Ordre, de :

- identifier les enjeux, dont ceux occupationnels, rencontrés par les personnes autochtones ;
- entendre les voix autochtones sur ces enjeux vécus en tenant compte de la diversité des nations et des communautés autochtones à travers le Québec ;
- recommander au Conseil les actions requises pour agir sur les enjeux identifiés ;
- suivre l'implantation des actions entreprises par l'Ordre pour résoudre ces enjeux.

Les sept (7) membres du comité ont été recrutés selon la représentativité suivante :

1. la présidence du comité est assumée par un membre du comité élu par les membres ;
2. la secrétaire générale de l'Ordre ;
3. la direction du développement de la qualité et de l'exercice ;
4. deux ergothérapeutes qui exercent auprès de communautés autochtones ou qui peuvent partager leur expérience en lien avec les enjeux rencontrés par les personnes autochtones lors de la dispensation de services d'ergothérapie ;
5. un professionnel de la santé, autochtone, qui exerce auprès de communautés autochtones ou qui peut partager son expérience en lien avec les enjeux rencontrés par les personnes autochtones lors de la dispensation de services d'ergothérapie ;
6. deux personnes, dont au moins une autochtone, qui peuvent représenter la voix de communautés autochtones et des familles autochtones concernant les enjeux rencontrés par les personnes autochtones lors de la dispensation de services d'ergothérapie.



Or, l'accès au bon professionnel en temps opportun est particulièrement critique auprès de cette clientèle.

Les travaux du comité se poursuivront au cours des prochains mois et nous vous tiendrons informés des avancées de celui-ci au cours des prochaines éditions.

Les membres, nommés par le Conseil d'administration le 25 novembre 2022 sont :

1. Julie Abadie, erg
2. William Bilodeau, erg, président du comité
3. Nicole Charpentier, erg, secrétaire générale OEQ
4. Marie-France Jobin, erg, MBA, Directrice du développement et de la qualité de l'exercice
5. Véronique Lessard, erg.
6. Glenda Sandy, BSc. Inf., MSc

*Un siège demeure à pourvoir.

Au terme d'un recrutement rigoureux, les activités du comité ont débuté en janvier 2023.

Voici une mise à jour des actions réalisées à ce jour par les membres du comité :

- choisir le nom du comité : Comité améliorations des pratiques en contexte autochtone (CAPCA) ;
- désigner un président ;
- définir la durée du mandat des membres du comité : 3 ans, renouvelable ;
- débiter l'élaboration d'un plan d'action ;
- débiter l'identification de recommandations ;
- préciser les enjeux et réalité à considérer dans les travaux du comité et les ont regroupé en 3 à 5 enjeux principaux ;
- planifier le calendrier et la logistique des rencontres ;
- rechercher activement à finaliser le recrutement d'un membre des communautés autochtones [toujours vacant].

Les travaux du comité se poursuivront au cours des prochains mois et nous vous tiendrons informés des avancées de celui-ci au cours des prochaines éditions.

En marge des travaux débutés, quelques membres du comité ont pris l'initiative de soumettre leur candidature, qui a été retenue, pour une participation au Colloque OEQ

en septembre 2023. Ils animeront un atelier thématique portant sur la pratique de l'ergothérapie auprès des membres des Premières Nations. Nous serons heureux de vous y rencontrer en grand nombre !





DÉCÈS DE PATRICK MAJOR ET DE COLETTE DION-HÉBERT

C'est avec une profonde tristesse que l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a été informé du décès de M^{me} Colette Dion-Hubert et de M. Patrick Major au cours de la dernière année.

Chacune de ces personnes a apporté une contribution précieuse à notre profession et nous sommes

reconnaisants de leur dévouement et leur engagement. Nous leur rendrons hommage en continuant d'œuvrer avec passion et détermination pour l'avancement de notre belle profession.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à leurs familles, à leurs proches, ainsi qu'à toutes celles et ceux affectés par cette perte. <

Inscription annuelle au Tableau de l'Ordre

CETTE ANNÉE, L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE S'EST DÉROULÉE DU 6 FÉVRIER AU 31 MARS 2023.

Vous avez été nombreux, nombreuses à respecter l'échéance communiquée, soit celle d'avoir

complété votre inscription et votre paiement pour le 15 mars 2023. Nous tenons à vous en remercier, car cela facilite grandement le processus.

Dans un esprit d'amélioration continue, nous vous rappelons que les personnes ayant opté pour une inscription après cette date courent le risque de voir le traitement de leur inscription retardé, et dans certaines circonstances, se retrouver radiées du Tableau en raison du non-respect de l'échéance. Cette année, le Tableau de l'Ordre comptait 6 373 membres réguliers au 31 mars 2023, comparativement à

6 200 au 31 mars 2022. C'est une augmentation de 173 membres.

Nous tenons à vous remercier pour votre collaboration à cette importante activité de l'Ordre qu'est la période d'inscription. Annuellement, nous recevons un nombre important d'appels et de courriels, pour l'obtention de

précisions ou de confirmations. Nous faisons de notre mieux, en tenant compte des ressources disponibles, pour répondre rapidement à vos questions et à vos besoins. <



Connaissez-vous Prescri-nature ?

Prescri-Nature, un programme de promotion des bienfaits de l'exposition à la nature sur la santé globale, facilite la prescription de contact avec la nature par les professionnels de la santé du Québec. Cette initiative innovante basée sur des données probantes s'inscrit parfaitement dans un désir de contribuer à la santé et au mieux-être durables des personnes et de la population par l'occupation signifiante.

Bien que l'ergothérapeute ne puisse pas rédiger de prescription, Prescri-Nature peut appuyer certaines de vos recommandations thérapeutiques dans le cadre de votre pratique clinique. Le concept rappelle qu'un écrit des recommandations « est plus efficace¹ qu'un conseil verbal pour motiver un patient à faire un changement dans ses habitudes de vie. »

<https://www.prescri-nature.ca/>



¹ B A Swinburn, L G Walter, B Arroll, M W Tilyard, D G Russell, The green prescription study: a randomized controlled trial of written exercise advice provided by general practitioners. Am J Public Health. 1998 Feb;88(2):288-91. doi: 10.2105/ajph.88.2.288. [<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/9491025/>]



VERS UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

Le 16 février dernier, nous avons lancé un sondage pour connaître votre avis sur les éléments à inclure dans l'éventuel règlement sur la formation continue. À l'échéance, 1 063 membres ont répondu à l'appel, un record de participation pour l'Ordre ! Ce taux de réponse inégalé démontre l'importance de la formation pour les ergothérapeutes et vos préoccupations quant au développement professionnel continu.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour les réponses partagées. L'implication des membres dans le processus de réglementation est primordiale. Vos commentaires sont essentiels pour orienter l'élaboration du futur règlement en matière de formation continue. En tenant compte du contexte actuel de pratique des ergothérapeutes, ce règlement atteindra plus réalistement sa cible, soit la protection du public. Encore une fois, MERCI ! <

Approches de coaching en ergothérapie

DERNIÈREMENT, L'ORDRE A ÉTÉ QUESTIONNÉ PAR CERTAINS MEMBRES QUANT À LA POSSIBILITÉ D'UTILISER, DANS LE CADRE DE LA PRESTATION DE SERVICES EN ERGOTHÉRAPIE À UN INDIVIDU, UNE APPROCHE DE COACHING^{1,2} (EX. : OCCUPATIONAL PERFORMANCE COACHING³) DANS LE RESPECT DES NORMES ET DE LA RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE.

De façon particulière, les préoccupations étaient à l'effet :

- d'effectuer les principales étapes de la démarche en ergothérapie (évaluation, analyse, interventions de coaching) en l'absence de **la personne présentant un défi occupationnel**, lorsque celle-ci est **considérée**

comme dans la présente situation⁴, le client ou la cliente ;

- d'utiliser ce type d'approche en tant qu'approche unique.

Ainsi, l'Ordre souhaite faire ressortir les principaux éléments normatifs et déontologiques favorisant la compréhension de certaines responsabilités professionnelles dans le contexte des préoccupations précitées en rappelant que l'approche utilisée doit être au service de la réponse aux besoins du client ou de la cliente.

Analyser la demande de services (DDS)

La DDS doit [être en étroite adéquation avec le champ d'exercice de l'ergothérapie](#). Ainsi, la finalité de la DDS ciblera la réalisation du besoin de la personne présentant un défi occupationnel.

Évaluer les besoins du client

Choisir les approches théoriques qui guideront l'évaluation

Le choix d'une approche doit être approprié à la problématique du client. Ainsi, une approche de coaching peut répondre complètement, partiellement ou alors ne pas répondre aux besoins occupationnels exprimés. Ainsi, les questions suivantes, inspirées de l'article [Offre de services centrée sur une approche unique \[OEQ, 2017\]](#), permettent d'alimenter la réflexion quant à l'approche envisagée :

- Est-elle probante (reconnue scientifiquement, notamment au regard des besoins exprimés et de la clientèle cible) ?
- Est-elle réaliste dans le contexte de la situation (en regard des facilitateurs/obstacles à son application et des attentes de la clientèle) ?

Le cas échéant, devrait-elle être [utilisée en tant qu'approche unique](#) [OEQ, 2017] ou combinée à une autre approche en vue de répondre à la DDS ?



Recueillir les données pertinentes

Le consentement libre et éclairé doit être obtenu de la part du client ou de la cliente (ou de son représentant légal) avant de recueillir les données, notamment lorsque cette personne n'est pas celle auprès de laquelle les données sont recueillies. Par exemple, dans le cas où la personne présentant un défi occupationnel est un enfant de 14 ans, l'ergothérapeute devrait obtenir son consentement préalablement à une collecte de données auprès du parent pour lequel une approche de coaching est envisagée.

L'ergothérapeute détermine de façon juste les données pertinentes à recueillir quant au fonctionnement de la personne qui démontre un défi occupationnel, soit celles relatives :

- à ses caractéristiques personnelles, notamment ses aptitudes ;
- aux particularités du contexte (ex. : environnement physique et social) dans lequel se déroule l'activité ou occupation ;
- aux particularités de l'activité ou occupation, notamment sa complexité, son orchestration avec d'autres activités et sa familiarité.

C'est à l'ergothérapeute de déterminer la façon la plus appropriée de recueillir ces données. Ainsi, l'ergothérapeute peut déterminer selon la situation que ce sont l'entrevue, les tests, les mises en situations, les observations dirigées ou spontanées (notamment par vidéo, avec le consentement

légal) OU une combinaison de plusieurs de ces méthodes d'évaluation qui s'avèrent les plus appropriées dans la situation. Ainsi, dans la situation initialement décrite où les données sont recueillies en l'absence de la personne présentant le défi occupationnel, l'ergothérapeute peut, selon la situation, juger nécessaire d'ajouter d'autres méthodes afin de compléter son évaluation, notamment l'observation directe. L'ergothérapeute devra donc procéder en ce sens. L'ergothérapeute à qui des limites seraient imposées à cet égard pourrait alors, selon la situation, discuter avec les parties concernées (ex. : demandeur de services, gestionnaire) afin d'abolir ces limites ou, encore, diriger les parties concernées vers des services d'ergothérapie complémentaires. En l'absence de solution, l'ergothérapeute déclinera alors la demande de services.

Produire le résultat de l'évaluation

L'ergothérapeute a la responsabilité d'établir des liens analytiques justes et pertinents permettant d'analyser l'influence mutuelle des facteurs personnels, environnementaux et occupationnels sur le fonctionnement de la personne dans la réalisation de l'activité ou occupation ciblée. Cette responsabilité ne peut être transférée à un tiers. Or, cela ne signifie nullement que les données servant à produire le résultat de l'évaluation ne peuvent être recueillies via une méthode indirecte,

telle l'entrevue auprès de la personne faisant l'objet du coaching. En fait, c'est le jugement clinique de l'ergothérapeute qui permet de déterminer si les données recueillies sont suffisamment fiables pour établir ces liens analytiques.

Élaborer un Plan d'intervention**Déterminer, en partenariat avec la clientèle, les objectifs d'intervention et les moyens d'intervention à mettre en œuvre pour y répondre**

L'objectif général doit être en relation avec la DDS, c'est-à-dire qu'il doit viser la réalisation d'un besoin occupationnel chez la personne démontrant un défi à cet égard, les objectifs spécifiques découlant de l'objectif général. En ce qui a trait aux moyens d'intervention, il importe de distinguer les moyens utilisés par l'ergothérapeute auprès de la personne faisant l'objet du coaching (ex. : développement de connaissances/habilités/stratégies, renforcement positif) des stratégies utilisées par celle-ci auprès du client présentant un défi occupationnel.

Choisir ou confirmer le choix des approches qui guideront l'intervention

Le rationnel qui sous-tend le choix d'une approche d'intervention est identique à celui retrouvé précédemment à la section ci-dessus « *Choisir les approches théoriques qui guideront l'évaluation* ».

Le choix d'une approche doit être approprié à la problématique du client. Ainsi, une approche de coaching peut répondre complètement, partiellement ou alors ne pas répondre aux besoins occupationnels exprimés.

Préparer la conduite de l'intervention

Le consentement libre et éclairé doit être obtenu auprès de la personne faisant l'objet du coaching. De surcroît, sur le plan éthique, l'ergothérapeute doit veiller à ce que la personne présentant le défi occupationnel (ou son représentant légal) adhère à l'intervention.

Mener l'intervention

En vue d'offrir des services d'ergothérapie adéquats tout au long du continuum d'interventions, il est attendu que l'ergothérapeute soit en mesure d'effectuer les ajustements requis à cet égard selon l'évolution de la situation. Cet ajustement permet notamment d'éviter de multiplier des interventions inutiles [en conformité avec l'article 29 1°) du [Code de déontologie des ergothérapeutes](#)], notamment en l'absence d'une approche qui ne donnerait pas l'effet escompté. Étant donné la nature indirecte des interventions de coaching sur la personne présentant le défi occupationnel, une vigilance particulière peut être requise par l'ergothérapeute, notamment afin de valider que l'approche de coaching demeure pertinente tout au long du continuum d'interventions.

RÉFÉRENCES

1. Également appelée « approche d'accompagnement ».
2. Ladite approche est effectuée auprès de la personne qui accompagne l'individu présentant un défi occupationnel.
3. Graham, F., Kennedy-Behr, A., Ziviani, J. [2021]. Occupational Performance Coaching: A Manual for Practitioners and Researchers. New York : Routledge.
4. Ce qui n'exclut nullement d'autres situations où, par exemple, le client pourrait être le parent qui expérimente un défi occupationnel lié à son rôle parental et nécessitant une approche de coaching.



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE ET MCGILL : PRIX OEQ ET REMISE DE BOURSES

Lors du Symposium annuel des programmes d'ergothérapie et de physiothérapie de l'Université de Sherbrooke, le prix OEQ a été attribué à l'étudiante qui s'est le plus démarquée dans le cadre de ses stages de formation clinique. Présent au Symposium, Alexandre Nadeau, président de l'Ordre a remis ce prix à M^{me} Anne-Sophie Dumont. Dans le cadre de ce symposium, le président en a profité pour remettre officiellement deux bourses de maîtrise obtenues lors des années précédentes par deux étudiantes de l'Université Sherbrooke, soit Ariane Grenier (bourse de maîtrise en 2019) et Sarah Rahimaly (bourse de maîtrise en 2021).

Du côté de l'Université McGill, c'est le 30 mai dernier lors de la Strawberries and Champagne Reception que le président Alexandre Nadeau, a remis le prix OEQ à M^{me} Julia Saracino. Notez que le prix OEQ est assorti d'une bourse d'une valeur de 250 \$.

Félicitations à toutes les lauréates. <



Colloque annuel : un événement sur deux jours à ne pas manquer!

LE 12^E COLLOQUE ANNUEL DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) AURA LIEU EN MODE HYBRIDE LES 28 ET 29 SEPTEMBRE PROCHAINS AU LÉVIS CENTRE DES CONGRÈS. LORS DE CET ÉVÉNEMENT, PLUSIEURS ERGOTHÉRAPEUTES OFFRIRONT DES CONFÉRENCES SUR LE THÈME « AFFIRMER SON LEADERSHIP ET PROMOUVOIR L'INNOVATION EN ERGOTHÉRAPIE ».

La programmation complète est maintenant disponible sur le [Portail.OEQ](#). Au menu, des conférences de 40 minutes et des ateliers d'une durée d'une heure trente sur divers sujets en lien avec l'innovation.

Pour celles et ceux qui ont des contraintes de temps ou qui souhaitent simplement découvrir une partie spécifique de la programmation, vous pouvez maintenant profiter de l'inscription à la journée à un tarif fort intéressant!

La première journée débutera avec une conférence sur les différentes occasions d'innover en ergothérapie par Kateri Raymond, responsable des programmes de formation continue de 2^e cycle en pratiques de la réadaptation et du microprogramme de 3^e cycle LEAD-R de l'Université de Sherbrooke. Elle sera accompagnée de Geneviève Plamondon, physiothérapeute, qui est aussi impliquée dans le microprogramme de 3^e cycle LEAD-R.

Par la suite, des conférenciers et conférencières prendront la relève avec leurs présentations. Vous aurez aussi la chance d'assister à une première conférence de l'OEQ sur le nouveau chantier d'inspection professionnelle. La première journée se terminera sur une conférence

importante sur la gestion efficace des limites sexuelles de la relation professionnelle.

Ce sera ensuite le temps des festivités. En effet, la journée se poursuivra par un cinq à sept, soulignant le 50^e anniversaire de l'entrée de l'OEQ dans le système professionnel. Cet événement inclura la remise de prix dans le cadre du programme de prix de l'Ordre. Nous aurons également l'immense plaisir de recevoir M^{me} Sophie Prigent, figure médiatique et actrice de renom, en qualité d'invitée d'honneur lors de ce moment convivial.

La deuxième journée débutera avec une conférence sur l'ergothérapie en première ligne et sera suivie de nombreuses conférences inspirantes. À ne pas manquer dès 11 h, une présentation du guide de l'ergothérapeute proposée par l'OEQ. La journée se terminera avec une conférence sur

le leadership accidentel, offerte par une ergothérapeute ayant elle-même souffert de COVID longue, et ayant fait preuve de leadership dans cette adversité, la Professeure Émilie Lagueux.

Le colloque est à nouveau offert également en partie en webdiffusion. Et vous pourrez aussi visiter le salon des exposants qui vous donnera la possibilité de rencontrer différents partenaires et fournisseurs, ainsi que les équipes de l'inspection professionnelle et du bureau du syndic de l'Ordre.

Et n'oubliez pas que, durant cette journée, vous pourrez aussi consulter les travaux de chercheurs et d'étudiants et étudiantes en ergothérapie lors de la séance d'affichage de la première journée.

Programmation complète sur Portail.OEQ



Prix, bourses et subventions



Lauréats 2022

L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC DÉCERNE DES PRIX, DES BOURSES ET DES SUBVENTIONS AFIN DE SOULIGNER LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'ERGOTHÉRAPEUTES OU D'ÉTUDIANTS À LA MISE EN VALEUR, À L'ACCROISSEMENT, À LA PROMOTION ET À L'ACTUALISATION DES COMPÉTENCES EN ERGOTHÉRAPIE. CES PERSONNES, PAR LEURS ACTIONS IMPORTANTES, SONT RECONNUES PAR LEURS PAIRS AINSI QUE PAR L'ORDRE COMME DES INDIVIDUS CONSTAMMENT PRÉOCCUPÉS PAR LA QUALITÉ DES SERVICES D'ERGOTHÉRAPIE OFFERTS À LA POPULATION QUÉBÉCOISE. L'ORDRE SOULIGNE AINSI LEUR APPOINT IMPORTANT À SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC.

32

beneva

PRIX EXCELLENCE

Le Prix Excellence est décerné, en collaboration avec Beneva, assurances générales inc. à un ergothérapeute de plus de 15 années d'expérience dont la carrière et les réalisations professionnelles évoluent sous le signe de l'excellence.

L'honneur du Prix Excellence revient cette année à Natasha Rouleau pour son parcours exceptionnel, ses réalisations concrétisées sous le signe de la constance et son travail qui continue d'avoir un impact majeur sur la profession. Natasha Rouleau partage son temps entre la pratique auprès de la clientèle enfant, l'enseignement universitaire et la formation continue d'ergothérapeutes et d'enseignants au Canada et à l'international. Elle pratique

en milieu communautaire, scolaire et en clinique privée. Sa clinique privée, co-fondée en 1997, faisait preuve, pour l'époque, d'un esprit novateur, soit celui d'être entièrement dédié à l'enfance.

Sa contribution au développement de l'expertise en ergothérapie, sa mise en œuvre d'interventions de haute qualité ainsi que sa capacité à concrétiser les liens entre la recherche et la clinique, font d'elle une ergothérapeute hors-norme. M^{me} Rouleau est connue pour avoir créé *ABC boum !*, une méthode d'enseignement de la calligraphie. Cette méthode est devenue au fil du temps une approche d'enseignement et de rééducation de la graphomotricité utilisée par de nombreux enseignants et ergothérapeutes, autant auprès d'enfants présentant un développement typique qu'auprès de ceux qui rencontrent des défis particuliers.

Par son expertise reconnue, M^{me} Natasha Rouleau a été invitée à collaborer à des publications pour l'Ordre



Natasha Rouleau

des ergothérapeutes du Québec, à présenter dans de nombreux congrès et symposium et à collaborer à la Chaire de recherche sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez le jeune enfant (CREALEC).



Marie-Hélène Forest

PRIX INNOVATION

Le prix Innovation est décerné à un ou une ergothérapeute ou à un groupe d'ergothérapeutes du milieu clinique qui s'est particulièrement distingué parmi ses pairs au cours des deux dernières années. Il récompense des actions ou des projets ayant eu des impacts importants novateurs sur la pratique de l'ergothérapie dans son milieu d'exercice. Ce prix est octroyé pour avoir démontré du dynamisme, de la créativité et du leadership dans le contexte actuel des services de santé.

Marie-Hélène Forest est une ergothérapeute en réadaptation de personnes ayant subi une amputation du membre inférieur et plus particulièrement une amputation du membre supérieur (MS). Parmi ses réalisations, notons la création de deux cours universitaires et sa participation à divers projets tels que la création du protocole de réadaptation chez une personne ayant subi une réinnervation sélective (RIS) à la suite d'une amputation du MS et

l'implantation d'outils d'évaluation permettant une évaluation standardisée qualitative et quantitative des patients présentant une amputation du MS.

Avec son équipe interdisciplinaire, et basée sur les données probantes, elle montre du dynamisme en intégrant à sa pratique les technologies émergentes. Elle assiste à de nombreux congrès afin d'actualiser sa pratique et présenter ses travaux. Elle a créé le protocole de réadaptation à la suite d'une chirurgie de RIS auprès du premier patient ayant eu cette chirurgie au Québec, et expose le tout au congrès de l'Association québécoise des intervenants auprès des personnes amputées (AQIPA) en 2021. M^{me} Forest fait usage de sa créativité en étant toujours à la recherche de nouvelles aides techniques pouvant améliorer la qualité de vie de ses clients. Elle utilise une approche novatrice auprès de ceux-ci en leur enseignant des méthodes compensatoires, mais aussi une façon de penser lors de la résolution de problème, approche appréciée.



Tatiana Dib

Malgré ses nombreux projets en cours, M^{me} Forest demeure disponible pour du « coaching » à ses collègues. Femme dynamique et facile d'approche, M^{me} Forest a su démontrer son leadership soutenu au fil des années, autant dans le domaine de la formation des ergothérapeutes que du partage des connaissances.



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

BOURSES DE RECHERCHE PROJET DE MAÎTRISE

Deux bourses de recherche (projet de maîtrise) d'une valeur de 1 500 \$ chacune ont été remises aux projets qui se sont démarqués parmi les candidatures reçues.

Tatiana Dib a obtenu la bourse de recherche Projet de maîtrise pour son projet intitulé « **Efficacité du Wheelchair Skills Training Program pour améliorer la mobilité en fauteuil roulant manuel des enfants et des jeunes – Un essai randomisé contrôlé** ». Ce projet est réalisé dans le cadre d'études supérieures de maîtrise de recherche en sciences de la réadaptation, sous la direction de Paula Rushton et de Krista Best (codirectrices de recherche).

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'entraînement aux habiletés en fauteuil roulant (EHFR) est l'une des 8 étapes dans l'attribution d'un fauteuil roulant favorisant une utilisation efficace et sécuritaire. Toutefois, un programme validé avec les jeunes et un guide de pratique n'existe pas actuellement en pédiatrie. Le Wheelchair Skills

Prix, bourses et subventions



Cindy Louis-Delsoin

Training Program (WSTP) est reconnu internationalement, mais les données pour les jeunes demeurent limitées et l'efficacité du WSTP n'est pas actuellement démontrée pour la population pédiatrique, puisqu'aucune étude avec groupe contrôle n'a encore été réalisée. L'objectif de cette étude est

de comparer l'effet du WSTP à une activité contrôle sur la capacité d'utilisation d'un fauteuil roulant manuel chez les jeunes et comparer l'effet du WSTP à une activité de contrôle sur la confiance dans l'utilisation du fauteuil roulant manuel et la satisfaction quant à la participation à des activités significatives. Ce projet a été retenu puisque celui-ci est pertinent et qu'il a des retombées claires pour la pratique des ergothérapeutes auprès de la population des enfants qui ont besoin d'un fauteuil roulant. Le projet est bien ficelé, les objectifs sont clairs et la faisabilité est bien démontrée. De plus, la problématique est bien présentée et appuyée par les données probantes. Il existe une bonne infrastructure au projet et celui-ci a déjà obtenu des subventions importantes.

M^{me} **Cindy Louis-Delsoin** a obtenu la bourse de recherche Projet de maîtrise pour son projet intitulé « **Fidélité interexamineurs de l'Évaluation à Domicile de l'Interaction Personne-Environnement (ÉDIPE) – version**

cognitive ». Ce projet est réalisé dans le cadre d'études supérieures de maîtrise de recherche en sciences de la réadaptation de l'Université de Montréal sous la direction de Jacqueline Rousseau.

En ergothérapie, les instruments d'évaluation validés sont peu utilisés à domicile auprès des personnes âgées vivant avec un trouble neurocognitif (PATNC). Une revue de la portée récente relève des lacunes dans les instruments disponibles pour évaluer les enjeux de maintien à domicile vécus par les PATNC et leurs proches aidants, notamment une sous-représentation de l'environnement humain et un manque d'analyse de l'interaction personne-environnement. Ces lacunes démontrent le besoin de développer de nouveaux instruments validés pour homogénéiser la pratique des ergothérapeutes exerçant auprès des PATNC vivant dans la communauté. Il existe un instrument d'évaluation novateur développé et validé pour être utilisé par les ergothérapeutes, *l'Évaluation à Domicile de l'Interaction Personne-Environnement (ÉDIPE) – version cognitive*. L'objectif de cette recherche est d'évaluer la fidélité interexamineurs de l'ÉDIPE-version cognitive. Le jury de sélection a retenu cette candidature parce que le projet rejoint une clientèle importante et que les retombées pour la pratique de l'ergothérapie sont intéressantes. L'approche méthodologique est pertinente, bien écrite et justifiée. Finalement, la faisabilité est bien démontrée.

Le président de l'Ordre, Alexandre Nadeau, a remis officiellement la bourse de maîtrise à M^{me} Louis-Delsoin lors de la 2^e journée scientifique du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM) le 2 juin 2023.



Alexandre Nadeau et Cindy Louis-Delsoin

BOURSES DE RECHERCHE PROJET DE DOCTORAT

Deux bourses de recherche (projet de doctorat) d'une valeur de 1 500 \$ chacune ont été remises aux projets qui se sont démarqués parmi les candidatures reçues.

Julie Masse a obtenu la bourse de recherche Projet de doctorat pour son projet intitulé « Assurer l'adéquation entre une intervention fondée sur l'occupation et un contexte clinique pour favoriser la gestion de la douleur chronique ». Ce projet, réalisé dans le cadre d'études supérieures de doctorat en Sciences biomédicales, de l'Université de Montréal, sous la direction de Gabrielle Pagé a pour objectif d'adapter et d'évaluer la faisabilité et l'acceptabilité de l'intervention Redesign your Everyday Activities and Lifestyle with Occupational Therapy (REVEAL{OT}) au Québec. Cette intervention a été développée par des chercheurs danois pour améliorer l'engagement dans des occupations significatives chez une population adulte atteinte de douleur chronique.



Julie Masse



Sandrine Gagné-Trudel

Le jury de sélection a retenu cette candidature puisque le sujet est pertinent et innovant en ergothérapie. La problématique était bien expliquée, les objectifs clairs, et le cadre théorique de la méthodologie était adéquat. Finalement, l'apport à la profession était bien explicité dans le devis.

Sandrine Gagné-Trudel a obtenu la bourse de recherche Projet de doctorat pour son projet intitulé « La relation thérapeutique auprès de familles vulnérables en ergothérapie ». Ce projet, réalisé dans le cadre d'études supérieures de doctorat en Sciences biomédicales de l'Université du Québec à Trois-Rivières, sous la direction de Pierre-Yves Therriault et Noémi Cantin a pour objectif d'explorer les perspectives sur l'expérience de la relation entre les familles en situation de vulnérabilité socioéconomique et les ergothérapeutes pour donner un aperçu des facteurs qui façonnent ces perspectives et fournir des pistes d'action pour faire évoluer les pratiques en ergothérapie.

Le jury de sélection a retenu cette candidature puisque le sujet est

pertinent pour la pratique en ergothérapie et que les retombées sont importantes. L'étude répond à un besoin et est innovante d'un point de vue social et méthodologique. La problématique et le devis sont appropriés ainsi que bien rédigés.

FÉLICITATIONS À TOUS LES LAURÉATS!

À SURVEILLER ! L'appel de candidatures pour les prix, bourses et subventions 2023 sera disponible sur le site Internet de l'Ordre en septembre.

Chadia Cherradi

514 844-5778, poste 221
cherradic@oeq.org <

Ergothérapeutes en action

Comment les ergothérapeutes peuvent-elles(ils) contribuer à soutenir les personnes âgées qui souhaitent vieillir en continuant à prendre soin de leurs animaux ?

L'ORDRE EST HEUREUX DE PARTAGER AVEC VOUS LES RÉSULTATS DES TRAVAUX DE RECHERCHE DE M^{ME} NATAŠA OBRADOVIĆ, RÉCIPIENDAIRE DE LA BOURSE DE RECHERCHE PROJET DE MAÎTRISE 2018. RAPPELONS QUE L'UN DES ENGAGEMENTS DES RÉCIPIENDAIRES EST DE RÉDIGER UN ARTICLE POUR PUBLICATION PAR L'ORDRE.

Nataša Obradović, M. erg., est ergothérapeute et candidate au doctorat en gérontologie à la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) de l'Université de Sherbrooke (UdeS) et au Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV). On peut la joindre par courriel à l'adresse natasa.obradovic@usherbrooke.ca

Émilie Lagueux, erg., PhD est ergothérapeute et professeure agrégée à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS) de l'Université de Sherbrooke et chercheuse au Centre de recherche du CIUSSS de l'Estrie CHUS - Axe Inflammation et douleur. On peut la joindre par courriel à l'adresse emilie.lagueux@usherbrooke.ca

Karine Latulippe, erg., PhD est ergothérapeute et stagiaire postdoctorale au Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR), affilié à l'École de physiothérapie et ergothérapie de l'Université McGill. On peut la joindre à l'adresse karine.latulippe@mail.mcgill.ca

Véronique Provencher, erg., PhD est ergothérapeute et professeure agrégée à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke et chercheuse au CdRV du CIUSSS de l'Estrie-CHUS. On peut la joindre à l'adresse veronique.provencher@usherbrooke.ca

Cette étude visait à mieux comprendre comment les bienfaits et les défis entourant le fait de prendre soin d'un animal de compagnie influencent l'engagement occupationnel de personnes âgées.

Contexte
 Au Québec, une grande proportion des ergothérapeutes travaille auprès de personnes âgées vivant dans la communauté. Certaines études suggèrent que les interventions réalisées dans ce contexte de pratique sont surtout centrées sur des activités comme les soins personnels et la mobilité, notamment en raison d'un manque de ressources [Levasseur et al., 2012 ; Raymond et al., 2013 ; Turcotte, Carrier, et al., 2015]. La promotion et l'engagement dans des activités significatives font également partie intégrante des valeurs ergothérapeutiques, bien que peu priorités. Ainsi plusieurs personnes âgées pourraient avoir des besoins psychosociaux non comblés quant à leur engagement dans des activités significatives [Turcotte, Larivière, et al., 2015], comme celle de prendre soin de leurs animaux de compagnie [Toohey, 2022 ; Toohey & Rock, 2019].

Une revue de la littérature [Obradović et al., 2019] a mis en lumière plusieurs bienfaits et défis associés au fait de prendre soin d'un animal. En effet, leur présence améliorerait la routine quotidienne, la qualité de vie et le bien-être des personnes âgées, en plus de diminuer le sentiment de solitude. Cependant, les responsabilités liées à l'animal peuvent être vécues comme un fardeau émotionnel [préoccupations liées à la santé ou au futur de l'animal] ou financier par certains individus [Gee & Mueller, 2019]. Bien qu'environ un tiers des

personnes âgées vivant dans la communauté rapportent habiter avec un animal de compagnie, peu d'études ont exploré leur influence sur l'engagement occupationnel des personnes âgées [Toohey et al., 2018].

Objectifs

Cette étude visait à mieux comprendre comment les bienfaits et les défis entourant le fait de prendre soin d'un animal de compagnie influencent l'engagement occupationnel de personnes âgées. Les objectifs étaient de 1) décrire et de documenter ces bienfaits et ces défis, tel que perçus par des personnes âgées et leur ergothérapeute ; 2) de mettre en relation ces bienfaits et ces défis avec l'engagement occupationnel dans les activités de la vie courante.

Méthode

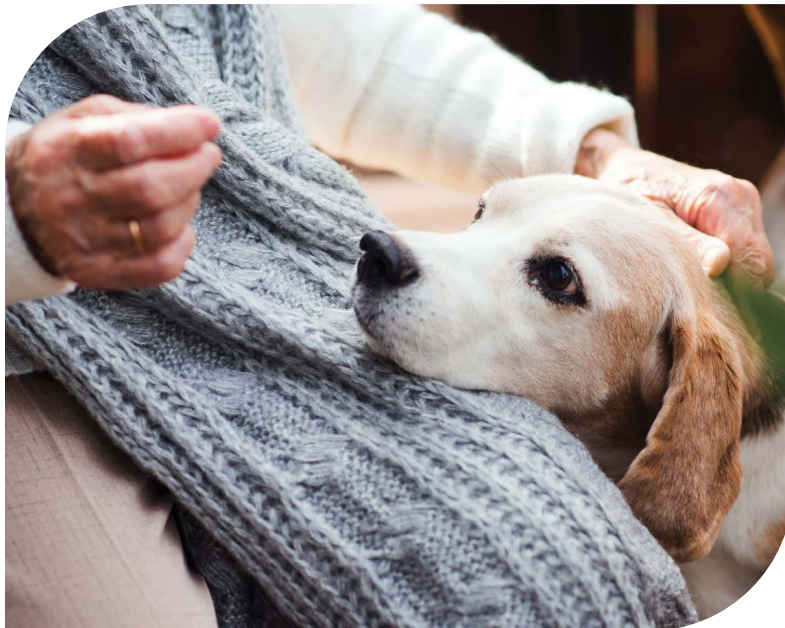
Reposant sur une stratégie qualitative, cette étude de cas a été réalisée auprès d'une dyade (personne âgée et son animal de compagnie ainsi que son ergothérapeute) [Obradović et al., 2021]. Le recrutement a été possible via l'Ordre des Ergothérapeutes. Deux entrevues ont été réalisées avec ces participantes. Une analyse thématique soutenue par le Modèle canadien du rendement et de l'engagement occupationnel [MCREO] a été réalisée. Enfin, des synthèses écrites validées auprès des participantes via deux entrevues supplémentaires ont contribué à la fiabilité et la justesse des analyses.



S'organiser pour être en mesure d'accomplir les activités permettant de répondre aux besoins de Jack est une occupation signifiante pour elle, voire centrale à sa vie.

Occupation : Ergothérapeute — Été 2023

38



Résultats

La participante de l'étude, Violette (nom fictif) était une dame âgée de 77 ans habitant avec son chien Jack (nom fictif), un schnauzer miniature de 8 ans. L'ergothérapeute avait plus de 15 ans d'expérience clinique et connaissait Violette depuis 17 ans. Elle était également son intervenante pivot, en raison du fait que la plupart des besoins de Violette relevaient de l'ergothérapie. En effet, Violette utilisait un fauteuil roulant motorisé et des prothèses tibiales pour marcher,

en raison de doubles amputations aux membres inférieurs.

Les deux participantes s'entendaient pour dire que les bienfaits associés au fait de prendre soin de Jack dépassaient les défis. Elles ont toutes deux reconnu que certains défis potentiels, tels un risque de chute (mentionné principalement par l'ergothérapeute) ou des frais de vétérinaire, pouvaient devenir un enjeu. Toutefois, il semblerait que l'arrimage entre les caractéristiques de Violette, de Jack et de leur environnement physique

permettait de réduire ces défis et de maximiser les bienfaits. Violette rapporte qu'au fil du temps, elle a modifié certaines habitudes, notamment le fait qu'elle évite de prendre Jack dans ses bras lorsqu'elle est fatiguée et que Jack marche souvent devant elle. Ainsi, Violette rapportait que la probabilité de chuter en raison de Jack était quasi nulle, tout en précisant qu'il est impossible de prédire l'avenir. Cette opinion concordait avec l'avis de l'ergothérapeute pour qui le risque était géré adéquatement pour le moment. En ce qui concerne les frais pour les soins de santé de Jack, Violette rapporte tenir un budget, puis trouver des solutions de remplacement, au besoin.

Durant les entrevues, Violette a rappelé à plusieurs reprises que Jack était son « bébé » et qu'il n'amenait que du positif dans sa vie. S'organiser pour être en mesure d'accomplir les activités permettant de répondre aux besoins de Jack est une occupation signifiante pour elle, voire centrale à sa vie. Jack augmente par ailleurs son engagement occupationnel dans d'autres occupations : elle cherche à prendre soin d'elle-même afin de pouvoir continuer à prendre soin de lui dans le futur et sortir dans la communauté. Autant Violette que son ergothérapeute rapportent que prendre soin de Jack donne un sens à la vie de son propriétaire, la motive et structure

ses journées, en plus d'améliorer son humeur et de permettre de canaliser son anxiété.

Retombées

Violette et Jack illustrent une situation dans laquelle vivre avec un animal de compagnie dans la communauté peut s'avérer être une expérience positive pour des personnes âgées, et ce, malgré la présence de facteurs susceptibles d'augmenter les exigences associées au fait de prendre soin de l'animal. Cette étude permet de réfléchir sur le rôle des ergothérapeutes

auprès des personnes âgées qui vivent avec des animaux de compagnie et l'importance accordée à ces activités dans la pratique clinique. Bien que certains facteurs organisationnels ou institutionnels puissent influencer la pratique clinique, les ergothérapeutes peuvent être des acteurs clés pour permettre de soutenir les activités significatives de leurs clients, comme celles de répondre aux besoins de leurs animaux. Cette étude reflète d'ailleurs que par l'adéquation entre l'environnement, les personnes (ou animaux) et les occupations, les

ergothérapeutes peuvent soutenir ce type d'engagement occupationnel et contribuer à maintenir un lien significatif grâce à leurs interventions. Nous envisageons de poursuivre au cours des prochaines années un projet de recherche sur cette thématique, notamment en explorant la manière dont les ergothérapeutes et les personnes âgées prennent des décisions, lorsqu'une personne âgée partage son quotidien avec un animal de compagnie.



RÉFÉRENCES

- Gee, N. R., & Mueller, M. K. (2019). A Systematic Review of Research on Pet Ownership and Animal Interactions among Older Adults. *Anthrozoös*, 32(2), 183-207. <https://doi.org/10.1080/08927936.2019.1569903>
- Levasseur, M., Larivière, N., Royer, N., Desrosiers, J., Landreville, P., Voyer, P., Champoux, N., Carbonneau, H., & Sévigny, A. (2012). Concordance entre besoins et interventions de participation des aînés recevant des services d'aide à domicile : Constats et défis d'une étude de cas réalisée au Québec. *Gérontologie et société*, 35 / n° 143(4), 111. <https://doi.org/10.3917/g.s.143.0111>
- Obradović, N., Lagueux, É., Latulippe, K., & Provencher, V. (2021). Understanding the Benefits, Challenges, and the Role of Pet Ownership in the Daily Lives of Community-Dwelling Older Adults : A Case Study. *Animals*, 11(9), 2628. <https://doi.org/10.3390/ani11092628>
- Obradović, N., Lagueux, É., Michaud, F., & Provencher, V. (2019). Pros and cons of pet ownership in sustaining independence in community-dwelling older adults : A scoping review. *Ageing and Society*, 1-16. <https://doi.org/10.1017/S0144686X19000382>
- Raymond, M.-H., Feldman, D., Prud'homme, M.-P., Demers, L., Hunt, L. A., Bissett, M., & Slater, C. E. (2013). Who's next? Referral prioritisation criteria for home care occupational therapy. *International Journal of Therapy and Rehabilitation*, 20(12), 580-588. <https://doi.org/10.12968/ijtr.2013.20.12.580>
- Toohey, A. M. (2022). Leashes, Litterboxes, and Lifelines : Exploring Volunteer-Based Pet Care Assistance Programs for Older Adults. *Frontiers in Psychology*, 13, 13.
- Toohey, A. M., Hewson, J. A., Adams, C. L., & Rock, M. J. (2018). Pets, social participation, and aging-in-place : Findings from the Canadian Longitudinal study on aging. *Canadian Journal on Aging*, 37(2), 200-217. <https://doi.org/10.1017/S0714980818000107>
- Toohey, A. M., & Rock, M. J. (2019). Disruptive Solidarity or Solidarity Disrupted? A Dialogical Narrative Analysis of Economically Vulnerable Older Adults' Efforts to Age in Place with Pets. *Public Health Ethics*, 12(1), 15-29. <https://doi.org/10.1093/phe/phy009>
- Turcotte, P.-L., Carrier, A., Desrosiers, J., & Levasseur, M. (2015). Are health promotion and prevention interventions integrated into occupational therapy practice with older adults having disabilities? Insights from six community health settings in Québec, Canada. *Australian Occupational Therapy Journal*, 62(1), 56-67. <https://doi.org/10.1111/1440-1630.12174>
- Turcotte, P.-L., Larivière, N., Desrosiers, J., Voyer, P., Champoux, N., Carbonneau, H., Carrier, A., & Levasseur, M. (2015). Participation needs of older adults having disabilities and receiving home care : Met needs mainly concern daily activities, while unmet needs mostly involve social activities. *BMC Geriatrics*, 15(1), 95. <https://doi.org/10.1186/s12877-015-0077-1>

Avis de limitation volontaire du droit d'exercice

Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), avis est par la présente donné que, suivant une décision rendue par le conseil d'administration de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec le 5 mai 2023, en application de l'article 55.0.1 de ce même code, le droit d'exercer l'ergothérapie de **M^{me} Jocelyne Miclette** (permis n° 92-146), dont le domicile professionnel est situé à Greenfield Park, a été limité suivant la demande et le consentement de cette dernière, de la façon suivante :

- Droit d'exercice limité aux seules activités que les ergothérapeutes membres de l'OEQ sont autorisés à effectuer aux termes du **Règlement sur**

certaines activités professionnelles en matière de vaccination et de dépistage qui peuvent être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers.

Cette limitation du droit d'exercice est entrée en vigueur le 10 mai 2023.

Montréal, le 10 mai 2023

Nicole Charpentier, erg.,
secrétaire générale

Avis de radiation temporaire (Dossier 17-23-00050)

AVIS est par la présente donné que monsieur **Kevin Jetté**, ergothérapeute (n°. 17-055), dont le domicile professionnel est situé à Saint-Charles-Borromée, a été déclaré coupable le 20 juillet 2023 par le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec de l'infraction suivante :

En Mauricie, entre le ou vers le 1^{er} septembre 2021 et le ou vers le 30 septembre 2021, l'intimé ne s'est pas acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité, en consignait de fausses informations aux dossiers des usagers A, B, C et D. En agissant ainsi, l'intimé a contrevenu aux dispositions de l'article 23 du *Code de déontologie des ergothérapeutes du Québec* et à l'article 59.2 du *Code des professions*.

Le même jour, le Conseil de discipline a imposé à M. Jetté **une période de radiation temporaire de cinq (5) semaines**. Les parties ayant renoncé au délai d'appel, **M. Jetté est donc radié du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour une période de cinq (5) semaines débutant le 22 juillet 2023.**

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 21 juillet 2023

M^e Caroline Fortier,
secrétaire du Conseil de discipline

Des questions concernant la tenue des dossiers?

Visitez le **Guide de la tenue des dossiers**
dans la section Publications
du site Web de l'Ordre.

[www.oeq.org/publications/documents-professionnels/
la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/](http://www.oeq.org/publications/documents-professionnels/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/)

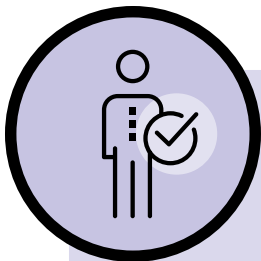
Bonnes pratiques, questions fréquentes,
explications, liens utiles...

Un outil à consulter fréquemment!



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

Bienvenue aux nouveaux membres



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations. <

Occupation : Ergothérapeute — Été 2023

42

- Abouseffien, Merna
- Samir Kamal
- Asselin, Lisa-Marie
- Aylwin, Alexie
- Basmadjian, Christopher
- Bellemare, Katerie
- Boivin, Sarah-Maude
- Bouchard, Laurie
- Boulet, Marianne
- Brousseau-Nault, Alice
- Bérard, Léanne

- Cassidy, Naomie
- Charbonneau, Marilie
- David, Valérie
- Ducharme, Roxanne
- Duchesne, Jordan
- Dumont, Anne-Sophie
- Faubert, Justine
- Francoeur, Catherine
- Gaulin, Alexandra
- Girard-Ratté, Élisabeth
- Gravel, Jessica

- Grondin, Andréane
- Hu, Tiffany
- Jaulin, Émilie
- Jobin, Ann-Frédéric
- Jubinville, William
- Lamothe, Coralie
- Larose, Charlotte
- Lavoie-Trudeau, Étienne
- Leblanc, Louis
- Lemay, Catherine
- Létourneau, Gabrielle

- Martel, Myriam
- Moreau Trahan, Florence
- Neptune, Sorayah
- Nobécourt, Jean-Michel
- Paradis-Tremblay, Mégane
- Parenteau, Véronique
- Pelletier, Marie
- Perron, Jeanne
- Pruneau, Florence
- Rivard, Alyssa
- Roy, Dominic
- Sarret, Tessa
- St-François, Megan
- St-Jean, Laurie
- Tremblay, Catherine
- Tremblay, Jessica <



Spécialiste en adaptation de
véhicules et remorques pour
personnes à mobilité réduite

20 Rue des Métiers,
Lavaltrie (QC) J5T 3L3

☎ 1 888 919-2555

🌐 www.tvrtechnologies.com

✉ info@tvrtechnologies.com

PRIORITÉ À LA MOBILITÉ



Votre gage de qualité

MEMBRE ACCRÉDITÉ



Formation continue 2023 - 2024



Nouvelle programmation

Retrouvez tous les détails du programme de formation continue 2023-2024 sur le [Portail.OEQ](#). Également, l'infolettre Info-OEQ vous informe tous les mois des mises à jour et des nouvelles activités au programme de formation continue.

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour des activités de formation sur demande : formation.continue@oeq.org <

Formations en ligne

Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux	Gratuit
Déontologie : système professionnel et obligations déontologiques	Gratuit
Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgée	
Mieux connaître le Référentiel de compétences et le portfolio électronique	Gratuit
Réflexion et pistes d'action pour prévenir les inconduites sexuelles	Gratuit
Utiliser la pratique réflexive afin d'améliorer ses compétences professionnelles	Gratuit

Formations en cours synchrones (journées ou demi-journées)

Dépistage et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des adultes et aînés	5 et 6 octobre, 16 et 17 novembre 2023
Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute	26 octobre, 2 novembre, 7 et 14 décembre 2023 ou 14 et 22 février, 4 et 11 avril 2024
Programme d'entraînement à l'autocompassion pour les professionnel(le)s de la santé	17 novembre, 1 ^{er} et 8 décembre 2023 ou 1 ^{er} , 8 et 15 février 2024
Réadaptation syndrome post-COVID : comprendre et intervenir adéquatement	15 et 22 janvier 2024
Tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction – Niveau de base	11, 18, 25 janvier et 14 février 2023
Tenue de dossiers en ergothérapie – Niveau avancé	30 novembre, 7 décembre 2023
Tenue de dossiers : soutien et accompagnement en groupe	2 groupes encore disponibles pour l'automne 2023-hiver 2024 Voir les dates sur le portail

Formations hybrides (préparation en ligne et cours synchrones)

De l'évaluation à la réadaptation cognitive – Clientèle âgée en CLSC, CHSLD et réadaptation – Niveau 1	20 et 21 novembre, 18 et 19 décembre 2023 ou 8 et 9 février, 14 et 15 mars 2024
De l'évaluation à la réadaptation cognitive – Clientèle âgée en courte durée – Niveau 1	Programmation 2024-2025
De l'évaluation à la réadaptation cognitive – Clientèle âgée – Niveau 2: l'intervention	22 janvier 2024 (Québec)
Dysphagie et difficultés à l'alimentation chez l'adulte et la personne âgée : démarche ergothérapeutique	À venir
Évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation	9, 10, 13 et 14 novembre 2023 ou 21, 22, 25 et 26 mars 2024
Favoriser la motivation à agir chez les personnes aux prises avec des difficultés à s'engager dans l'occupation	14 et 21 février 2024
Gestion des mesures de contrôle : rôle de l'ergothérapeute auprès de la clientèle présentant une DI-TSA	12 et 19 février, 8 et 15 avril 2024
Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute en milieu scolaire	28 avril, 1 ^{er} mai, 2 et 5 juin 2023 ou 24 et 31 octobre, 5 et 12 décembre 2023 ou 13 et 20 février, 2 et 9 avril 2024
Prévention et traitement des lésions de pression	12 octobre et 13 novembre 2023 (Québec) ou 1 ^{er} et 29 février 2024 (Montréal)
SÉCuRE : Approche contextualisée et réflexion à l'évaluation de la sécurité domiciliaire en santé mentale	5 et 11 février 2023
Troubles neurocognitifs majeurs et SCPD : évaluation et approches d'intervention par l'ergothérapeute	1 ^{er} et 3 novembre 2023

En collaboration avec le CAPRIT Formation hybride (préparation en ligne et cours synchrones)

Évaluer et favoriser le retour au travail des personnes absentes en raison de troubles mentaux courants	Du 4 octobre au 6 décembre 2023
La réadaptation au travail pour une clientèle en oncologie	Du 23 janvier au 26 mars 2024
Réadaptation au travail : soutenir les personnes pour la prise de leurs décisions difficiles	Du 9 novembre au 14 décembre 2023
Soutenir le retour et le maintien au travail en utilisant le concept de marge de manœuvre	Du 17 octobre au 14 novembre 2023
Utilisation de OISHT auprès de personnes présentant des troubles musculosquelettiques	À venir

Formation continue autres organismes



La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer

avec l'organisme qui donne la formation. Consultez le [Portail.OEQ](#) dans la section « Activités de formations offertes par d'autres organismes » afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession. <

Cours et ateliers

COVID LONGUE : COACHING ET MENTORAT PROFESSIONNEL POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PRATIQUE SÉCURITAIRE

Clinique universitaire de réadaptation de l'Estrie (Coop CURE)	Sur demande, individuel ou petit groupe	jacinthe.beauregard-millaire@usherbrooke.ca
----------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

APPRENDRE À AIDER VOS PATIENTS AVEC DES TROUBLES VISUELS

Point de Vue Solutions – Services en Basse Vision	Formation disponible selon la demande	https://www.povsolutions.ca/professional-training-sessions-1
---------------------------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE POUR LA RÉADAPTATION DU MEMBRE SUPÉRIEUR PARÉTIQUE POST AVC

Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse-clinicienne	Formation disponible selon la demande	Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca – 819 238-6307 https://formationphysioneuro.blogspot.com/2018/10/approche-interdisciplinaire-pour-la.html
-----------------------------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

MISE À JOUR DE L'ANATOMIE DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET DES PRINCIPALES PATHOLOGIES

Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse-clinicienne	Formation disponible selon la demande, en présentiel ou en ligne	Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca – 819 238-6307 https://formationphysioneuro.blogspot.com/2020/04/mise-jour-des-connaissances-du-systeme.html
-----------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

MIEUX INTERVENIR, ÇA S'APPREND

La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (FQSA)		https://alzheimer.ca/federationquebecoise/fr/les-aides-et-le-soutien/programmes-et-services/programme-de-formation-professionnelle
--------------------------------------------------------	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Formations autres organismes

ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE L'ÉCRITURE ET ABC BOUM + POUR ERGOTHÉRAPEUTES

ABC boum +

20, 21, 22 et 23 septembre 2023
(du mercredi au samedi) à Montréal

<https://abcboum.net/formations/formation-pour-ergotherapeutes-et-evaluation-et-traitement-de-lecriture/>

RÉADAPTATION POST-AVC : MISE À JOUR DES DONNÉES PROBANTES ET DES CONCEPTS CLINIQUES

Université de Montréal,
faculté de réadaptation,
programme d'ergothérapie

5 et 6 octobre 2023 ou
9 et 10 mai 2024 de 8 h 30 à 16 h 30

<https://bit.ly/3ztMdZA>

Webinaires - Formations en ligne

DÉMYSTIFIER LA COVID LONGUE – formation gratuite

Formation continue partagée (FCP) – Centre universitaire de santé McGill,
en collaboration avec le CISSS de la Montérégie-Ouest

<https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=12999>
Voir la bande-annonce : <https://vimeo.com/772052174/73f6b84a18>

JOUER AU YOGA : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SENSORIEL, MOTEUR, COGNITIF ET ÉMOTIONNEL DE TOUS LES ENFANTS, AVEC OU SANS BESOIN PARTICULIER

Mélanie Caouette, ergothérapeute et professeure de yoga pour les enfants ayant
des besoins particuliers

ergotherapiemelaniecaouette@gmail.com
<https://forms.gle/drQdj4KCGUEcrfqDA>

LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE – PARTIE 1

Françoise Lespérance,
ergothérapeute de Jouer et Grandir

Formation en ligne de 6 h 30 sous forme
de vidéos et documents PDF présentés
en plusieurs chapitres et sous-chapitres
(théorie, évaluation, analyse, intervention
et adaptations).

francoise@jouer-et-grandir.com
819 592-2684
<https://jouer-et-grandir.com/dvs-formation-en-ligne/>

LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE – PARTIE 2 : LES INTERVENTIONS EN ERGOTHÉRAPIE

Françoise Lespérance,
ergothérapeute de Jouer et Grandir

Formation en ligne de 10 h 30 axée
spécifiquement sur la préparation du plan
d'intervention et du suivi de l'enfant DVS.

francoise@jouer-et-grandir.com
819 592-2684
<https://jouer-et-grandir.com/dvs-intervention-en-ergotherapie/>

ÉCRIRE LIBREMENT : COMPRENDRE, ÉVALUER ET COMMENCER À INTERVENIR DANS L'AXE DES RÉFLEXES PRIMITIFS (niveau de difficulté : avancé)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron
Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions
par cohortes (voir les dates sur le site),
12 h sur 12 mois à votre rythme.

service@josianecaronsantha.com
450 999-0566
www.josianecaronsantha.com

L'ÉCRITURE ET L'ERGOTHÉRAPIE : PRINCIPES ET APPROCHES D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION (niveau de difficulté : avancé)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron
Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions
par cohortes (voir les dates sur le site),
24 h sur 12 mois à votre rythme.

service@josianecaronsantha.com
450 999-0566
www.josianecaronsantha.com

LA MOTRICITÉ FINE EN PÉDIATRIE : COMPÉTENCES CLINIQUES POUR ERGOTHÉRAPEUTES (théorie, évaluation, intervention)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute	Formation en ligne. Inscriptions par cohortes (voir les dates sur le site), 24 h sur 12 mois à votre rythme.	service@josianecaronsantha.com 450 999-0566 www.josianecaronsantha.com
------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'ESSENTIEL EN ERGOTHÉRAPIE PÉDIATRIQUE : DÉVELOPPEMENT ET FONCTIONNEMENT DE L'ENFANT : INTRODUCTION À LA PERSPECTIVE ET AUX STRATÉGIES DE L'ERGOTHÉRAPIE (le sac à outil pour sauver du temps de planification – Niveau de difficulté : léger)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute	Formation en ligne. Inscriptions en tout temps. 14 h de formation continue sur 12 mois à votre rythme.	service@josianecaronsantha.com 450 999-0566 www.josianecaronsantha.com
------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

INITIATION À LA TÉLÉPRATIQUE EN PÉDIATRIE (pour débiter ou se perfectionner – Niveau de difficulté : léger)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute	Formation en ligne. Inscriptions en tout temps. 6 h de formation continue sur 12 mois à votre rythme.	service@josianecaronsantha.com 450 999-0566 www.josianecaronsantha.com
------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DÉMARRER SON ENTREPRISE DANS LE DOMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE

Institut Kara	https://institutkara.ca/ergotherapeute/
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

LA GESTION DE CONFLITS PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Université de Sherbrooke, Centre universitaire de formation continue	https://bit.ly/3qYKAip
----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

SAVOIR COMPOSER AVEC UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL EN PERPÉTUEL MOUVEMENT DANS LE MILIEU DE LA SANTÉ

Université de Sherbrooke, Centre universitaire de formation continue	https://bit.ly/3SqIS52
----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

FORMATION SUR LE MUTISME SÉLECTIF CHEZ L'ENFANT

Geneviève Bérubé, orthopédagogue	https://genevieveb.didacte.com/
----------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ : CONNAISSANCES DE BASE POUR LE TRAVAILLEUR SALARIÉ ET/OU PRATICIEN EN PRATIQUE PRIVÉE

Formations Syllabus	[3 h en ligne différée] avec Isabelle Savoie CPA	info@formationssyllabus.com www.formationssyllabus.com
---------------------	--------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

IMAGE CORPORELLE : COMPRÉHENSION, ÉVALUATION ET TRAITEMENT avec Marie-Michèle Ricard, psychoéducatrice et psychothérapeute

Formations Syllabus	info@formationssyllabus.com www.formationssyllabus.com
---------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LE PROGRAMME D'INTERVENTION DES FONCTIONS ATTENTIONNELLES ET MÉTACOGNITIVES (PIFAM) COMME OUTIL D'INTERVENTION DE GROUPE AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION

Centre de formation CENOP	https://www.cenopformation.com/produit/le-pifam-comme-outil-dintervention-de-groupe-aupres-denfants-et-dadolescents-en-difficulte-dadaptation/
---------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

GRANDIR ET LIRE : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS DE 3 À 5 ANS GRÂCE AUX LIVRES

Valérie Kempa, ergothérapeute et bibliothécaire	Formation en ligne de 3 h 30 sous forme de vidéos + document PDF	info@valeriekempa.ca https://valeriekempa.ca/grandir-et-lire
-------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Formations autres organismes

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT MOTEUR DES ENFANTS GRÂCE À SON BAC À RECYCLAGE, DES OBJETS DU QUOTIDIEN ET DES ÉLÉMENTS DE LA NATURE

Valérie Kempa, ergothérapeute et bibliothécaire

Formation en ligne de 2 h 15 sous forme de vidéos + document PDF

info@valeriekempa.ca
<https://www.valeriekempa.ca/favoriser-le-developpement-moteur-des-enfants>

COVID ET RÉSILIENCE par Boris Cyrulnik

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

LA DÉPRESSION : DÉFINITIONS, ÉVALUATION ET PSYCHOTHÉRAPIE par Antoine Pelissolo

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

LE TDAH par D' Annick Vincent, Clinique FOCUS

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

MÉMOIRE ET TRAUMA par Boris Cyrulnik

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

PROTECTION ET RÉSILIENCE par Boris Cyrulnik

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

TOC : ÉVALUATION ET TRAITEMENT par Antoine Pelissolo

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

TROUBLES DE L'ANXIÉTÉ : ÉVALUATION ET TRAITEMENTS par Antoine Pelissolo

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

AUTISME : RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

CONNAISSANCES DE L'AUTISME

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

LES CRISES D'ANGOISSE

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

JOURNÉE DE FORMATION EN PODOPÉDIATRIE

Service de la formation continue et de la formation hors campus – Université du Québec à Trois-Rivières

Jusqu'au 31 décembre 2024

<https://bit.ly/3Cs0A0B>

ODYSSÉE TDAH : S'OUTILLER POUR MIEUX INTERVENIR

La Fondation Philippe Laprise

<https://fondationphilippelaprise.com/vivre-avec-le-tdah/> [voir Formations spécialisées santé]

BIOMÉCANIQUE CLINIQUE DES BLESSURES SPORTIVES

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=6823

PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ MENTALE EN MILIEU DE TRAVAIL – formation gratuite

illuxiLearn & Campus Amplio

<https://info.illuxi.com/sante-mentale-au-travail-formation-gratuite>**UNIFIED AND EXPERIENTIAL CBT : FOUNDATION INTENSIVE**

Unified CBT Academy

4, 5, 11, 12 septembre de 9 h à 16 h

<https://bit.ly/3phHFDS>**L'APPORT DE L'ERGOTHÉRAPEUTE DANS L'IDENTIFICATION DU TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DE LA COORDINATION (TDC) CHEZ L'ENFANT: PROPOSITION D'UNE DÉMARCHE RÉFLEXIVE**

Marie-Ève Langevin et France Léger, ergothérapeutes

18 septembre 2023

formationtdc@gmail.com**ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT EN PETITE ENFANCE : LE RÔLE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE**

Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie

21 et 22 septembre 2023 de 8 h 30 à 12 h

<https://bit.ly/3nIKQDR>**INTERVENTION EN ERGOTHÉRAPIE CHEZ LES PERSONNES AYANT DES PROBLÉMATIQUES D'ACCUMULATION COMPULSIVE, D'ENCOMBREMENT OU D'INSALUBRITÉ DE LEUR LOGEMENT**

Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie

12 octobre 2023 ou 9 février 2024 de 8 h 30 à 16 h 30

<https://bit.ly/3m6Czt2>**RÉADAPTATION PRÉ-PROTHÉTIQUE ET PROTHÉTIQUE EN ERGOTHÉRAPIE SUITE À UNE AMPUTATION D'UN MEMBRE SUPÉRIEUR**

Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie

19-20 octobre 2023 de 8 h 30 à 16 h 30

<https://bit.ly/411Cbur>**INTERVENTIONS STRATÉGIQUES EN ERGOTHÉRAPIE AUPRÈS DES PERSONNALITÉS DIFFICILES — NIVEAU 1A**

Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie

20 octobre 2023 ou 11 mars 2024 de 8 h 30 à 16 h 30

<https://bit.ly/3GDSB4P>

Leika

Équipements médicaux



PLUS DE 35 ANS... DE SOLUTIONS ET DE RÉSULTATS !

Fidèle à nos convictions et nous tenant à vos côtés pour la sécurité et le confort du patient, nous vous remercions d'être le point de contact entre nous et eux, en nous permettant de participer à ce noble travail qui est le vôtre.

Notre plus grande fierté, est d'avoir maintenu l'équilibre et la continuité de nos produits afin que vous puissiez prodiguer les meilleurs soins possibles à vos patients.

Leika désire participer au développement du système de santé et se tenir aux côtés de tous les professionnels, en particulier les ergothérapeutes. C'est pour cela qu'elle ajoute à son catalogue des nouveaux produits, afin de faciliter le choix et surtout vous aider à atteindre vos objectifs.



medicaux@leika.ca
450 659-1991
Télécopieur : 450 659-4925



BROSSARD
Siège social
9585, rue Ignace
Local D
Brossard (Québec)
J4Y 2P3

Québec
710, rue Bouvier
Local 103
Québec (Québec)
G2J 1C2

Sherbrooke
1179, 12e Avenue Nord
Sherbrooke (Québec)
J1E 2X4